

RAPPORTS DE JURY session 2012

Concours de  
recrutement des  
inspecteurs de  
l'éducation nationale



SG/DGRH Service de l'encadrement  
[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)  
Septembre 2012

**Ministère de l'éducation nationale  
Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines**

**Concours de recrutement  
des inspecteurs de l'éducation nationale**

**Session 2012**

**Rapport établi par :**

**Gilles PETREAULT  
Inspecteur général  
de l'éducation nationale  
Président du jury**

**Catherine KLEIN  
Inspecteur général  
de l'éducation nationale  
Vice-présidente du jury**

# SOMMAIRE

---

<b>Introduction</b>	3
<b>A. Epreuve d'admissibilité</b>	
1. Répartition et évolution des postes mis au concours	4
2. Bilan chiffré	4
3. Bilan qualitatif et critères d'appréciation des dossiers	5
4. Conseils aux candidats	6
<b>B. Epreuve d'admission</b>	
1. Bilan chiffré	8
2. Bilan qualitatif et critères d'appréciation des entretiens	8
3. Conseils aux candidats	9
<b>Annexes</b>	
Annexe 1 Composition du jury	11
Annexe 2 Données statistiques	14

# Introduction

---

Le concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale (CRIEN) donne lieu, pour chaque session, à la publication d'un rapport qui a pour objet l'information des candidats sur ses exigences et ses modalités. A cet effet, on trouvera ci-après un bilan et une analyse du déroulement de chacune des deux épreuves du concours 2012, suivis de conseils aux candidats pour leur préparation. Les annexes fournissent les principales données statistiques de la session ainsi que la composition du jury.

La session 2011 du concours a inauguré la mise en œuvre des nouvelles modalités de recrutement, définies par le décret n° 2010-42 du 12 janvier 2010 et l'arrêté du 22 juin 2010. Ce nouveau concours s'inscrit dans la politique générale de la fonction publique, adossée aux lois du 4 mai 2004 (sur la formation professionnelle tout au long de la vie) et du 2 février 2007 (sur la modernisation de la fonction publique). Le concours s'appuie désormais sur un dispositif de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) et vise, dans ce cadre, deux objectifs majeurs : la professionnalisation du recrutement et la valorisation de l'expérience professionnelle du candidat. Cette nouvelle logique de recrutement conduit le jury à évaluer l'ensemble des savoirs, compétences et aptitudes professionnels des candidats.

Si l'année 2011 était celle de la rénovation du Concours de recrutement des inspecteurs de l'Education nationale, l'année 2012 n'a apporté aucune nouveauté importante à ce concours, qui a donc pu trouver une stabilité effective. Le fonctionnement satisfaisant des épreuves d'admissibilité et d'admission a montré que les candidats, et les examinateurs, ont pris désormais la juste mesure des nouveautés institutionnelles.

## A. Epreuve d'admissibilité : examen des dossiers de RAEP (Coefficient 2)

---

L'épreuve d'admissibilité consiste en une étude, par le jury, d'un dossier de RAEP établi par le candidat au regard du « référentiel métier ». Elle est notée de 0 à 20 et dotée d'un coefficient 2.

Seuls changements significatifs à souligner pour cette année :

- les candidats sont explicitement invités à commenter en rédigeant une fiche pour chacun des documents ou travaux accompagnant le rapport d'activité.
- le tableau de sélection des activités antérieures limite à 3 les activités

La présentation d'ensemble du dossier guide davantage les candidats dans l'organisation des diverses pièces qu'il souhaite porter à la connaissance du jury.

Rappelons que le dossier de RAEP élaboré par le candidat doit comporter les éléments suivants :

- un état des études professionnelles ou universitaires suivies en formation initiale ou continue,
- un état des autres formations suivies quel qu'en soit le domaine,

- un état des activités exercées en tant que fonctionnaire, un état des autres fonctions exercées dans un cadre salarié ou bénévole,
- une sélection des activités exercées au regard du profil recherché, avec mise en lumière des compétences,
- un rapport d'activités sur les acquis de l'expérience professionnelle au regard du profil recherché,
- enfin, la présentation de deux travaux que le candidat souhaite porter à la connaissance du jury.

## 1. Répartition et évolutions des postes mis au concours

125 postes étaient offerts au concours pour la session 2012, se répartissent comme suit :

Premier degré : 80 postes (comme en 2011,)

Information et Orientation : 10 postes (11 en 2011)

Enseignement technique : 26 postes (10 en 2011) dont :

- Économie Gestion : 6 postes (4 postes en 2011)
- Sciences et Techniques Industrielles : 20 postes (6 en 2011)

Enseignement général : 9 postes (comme en 2011) dont :

- Lettres - Langues vivantes : 4 postes (2 postes en 2011)
- Lettres - Histoire et Géographie : 3 postes (5 postes en 2011)
- Mathématiques – Sciences physiques et chimiques : 2 postes (comme en 2011).

## 2. Bilan chiffré

Premier degré : 197 candidats admissibles pour 80 postes

Information et orientation : 22 candidats admissibles pour 10 postes

Économie et gestion : 17 candidats admissibles pour 6 postes

Sciences et techniques industrielles : 44 candidats admissibles pour 20 postes

Lettres - Langues vivantes : 7 candidats admissibles pour 4 postes

Lettres – Histoire et géographie : 8 candidats admissibles pour 3 postes

Mathématiques – Sciences physiques et chimiques : 6 candidats admissibles pour 2 postes

Spécialités	Nombre d'admissibles	Seuil d'admissibilité /20
<b>Enseignement du premier degré</b>	197	11.3
<b>Information et orientation</b>	22	11.5
Enseignement général		
Option Lettres-langues vivantes		
Dominante <b>Anglais</b>	7	09
Option Lettres -Histoire géographie		
Dominante <b>Histoire géographie</b>	5	10
Dominante <b>Lettres</b>	3	11
Option <b>Mathématiques-sciences physiques et chimiques</b>	6	13
Enseignement technique		
Option Sciences et techniques industrielles		
Dominante <b>Arts appliqués</b>	5	15
Dominante <b>Sciences biologiques et sciences sociales appliquées</b>	14	12
Dominante <b>Sciences industrielles</b>	25	12
Option Economie et gestion	17	12.5

### 3. Bilan qualitatif et critères d'appréciation des dossiers

La qualité d'un dossier s'apprécie globalement. La composition de ce dernier doit donc être particulièrement équilibrée et il serait vain d'en développer inconsidérément une partie au détriment d'une autre.

Le jury a constaté avec satisfaction que l'organisation des dossiers, facilitée cette année par les instructions complémentaires du Ministère, était dans l'ensemble correcte. Les candidats ont notamment compris qu'un dossier de RAEP n'est pas la compilation de toutes les activités conduites pendant la carrière, ni de tous les diplômes et attestations divers qu'ils ont obtenus, mais que l'important est de faire apparaître clairement au jury les éléments qui justifient la candidature et qui peuvent le conduire à valoriser un dossier par rapport à un autre.

Si, de façon générale, les commissions se sont félicitées du sérieux avec lequel les candidats avaient préparé leur dossier, on peut cependant estimer à un quart environ les dossiers qui souffrent de nombreux défauts de forme et de présentation, ce qui ne laisse pas d'étonner s'agissant de candidats à des fonctions d'encadrement : fiches remplies de façon négligée et comportant des ratures, fautes d'orthographe et de syntaxe graves, absence de relecture.

Outre ces faiblesses, des défauts majeurs sont à souligner :

- l'autosatisfaction, qui ne laisse pas place à l'analyse critique et lucide ;
- le verbiage et le langage abscons, comme si un parler obscur et emphatique était garant d'une pensée pertinente : une langue simple, maîtrisée, soignée est bien préférable et est attendue.
- le défaut le plus pénalisant demeure le même qu'en 2011 : c'est de ne pas parvenir à établir explicitement un lien entre l'expérience, les compétences et la fonction sollicitée. Ce défaut s'observe particulièrement dans la sélection des activités (on voit ainsi des listes non hiérarchisées et trop souvent calquées sur les caractéristiques du métier actuel), dans le rapport d'activités (les listes n'établissent ni relation explicite ni priorités) ou encore dans les travaux portés à la connaissance du jury.

S'il est donc un conseil à donner, c'est celui d'une réflexion en amont, qui doit précéder la composition du rapport : le regard réflexif, voire introspectif, doit conduire le candidat à évaluer la pertinence de sa candidature : qu'ai-je fait dans ma carrière qui justifie ma candidature ? Quels sont les moments importants à sélectionner, au regard de cette candidature, qui m'aient donné certaines des compétences recherchées ? ou qui m'aient préparé à les acquérir ?

Deux rubriques nous invitent à entrer davantage dans le détail :

- la rubrique « Formations » : elle est trop souvent renseignée de manière confuse et les candidats y situent pêle-mêle des formations simples et brèves, d'autres qualifiantes, d'autres encore diplômantes. La commission invite les candidats à structurer clairement cette rubrique.

- La rubrique « Rapport d'activités » : même si les rapports ont été beaucoup mieux établis cette année, trop de dossiers encore n'en maîtrisent pas la rédaction, hésitant entre un descriptif long et redondant de la carrière, s'apparentant à un curriculum vitae commenté et la narration jargonante de ce que les candidats pensent être attendu. Trop souvent, l'expression des motivations se résume à la simple volonté ou à l'envie de changement, alors que l'accès à la fonction d'IEN ne saurait être considéré comme l'aboutissement naturel d'une carrière professionnelle.

Très peu de rapports parviennent à l'analyse critique et à la mise en perspective espérée et attestent que le candidat a cherché à approfondir les exigences de la fonction d'IEN aujourd'hui, dans ses dimensions administrative, pédagogique et institutionnelle ; rares sont ceux d'ailleurs qui situent l'inspecteur dans une chaîne hiérarchique et au sein des corps d'encadrement du système éducatif

Une bonne maîtrise du métier et un investissement reconnu au sein de sa circonscription ou de son établissement constituent d'excellents atouts mais ils ne sont pas suffisants pour prétendre accéder à la fonction d'IEN. Des expériences qui dépassent le cadre habituel de son exercice professionnel sont souhaitables.

Les commissions regrettent de trouver encore des dossiers pour la fonction d'IEN ET/EG dans lesquels l'expression de préoccupations concernant l'enseignement de la discipline seconde est totalement absente, ou dans lesquels certains candidats, qui sont issus de l'enseignement général, manifestent une méconnaissance complète de la voie professionnelle, n'y faisant aucune référence dans leur rapport d'activités ou ne se préoccupant guère de la bivalence attendue.

#### 4. Conseils aux candidats

---

La commission apprécie les dossiers :

- qui témoignent d'activités professionnelles riches et variées et attestent une capacité à dynamiser une équipe, à piloter des projets pédagogiques, à faire preuve de responsabilité, d'ouverture d'esprit et de la curiosité intellectuelle qui est indispensable à un futur inspecteur ;
- qui présentent des analyses et des argumentations construites ;
- qui prennent suffisamment de recul par rapport à la fonction exercée au moment de la candidature et cherchent à se projeter dans les fonctions sollicitées ;

- dont l'ensemble du dossier présente une forme orthographique et grammaticale irréprochable. La clarté, la simplicité, le style et l'orthographe des rapports d'activités font partie des éléments d'appréciation.

Il convient de donner quelques conseils spécifiques sur deux rubriques :

- le « Rapport d'activités » :

Sans aucun doute, cette pièce, qui est la plus discriminante du dossier, doit être particulièrement travaillée. Le rapport d'activités doit être entièrement rédigé et c'est le lieu privilégié où le candidat peut conduire une réflexion sur son parcours et analyser l'adéquation de son profil avec le profil de la fonction sollicitée, et explicitement projeter les compétences acquises dans ses fonctions et activités présentes et passées vers un horizon futur, caractérisé par ses représentations d'un nouveau métier : celui d'IEN.

- les « Travaux personnels » :

Le jury invite tous les candidats, même, et surtout, les candidats qui font fonction d'inspecteur, à présenter des travaux qui attestent leurs compétences. Ces travaux doivent présenter un intérêt dans la perspective d'un accès au corps d'inspection : ils peuvent refléter les savoir-faire du candidat dans ses fonctions actuelles, mais doivent aussi montrer qu'il est en mesure d'appréhender les compétences propres aux fonctions d'inspecteur.

Il est indispensable que le jury puisse vérifier que le candidat est bien l'auteur des travaux présentés. Le candidat doit donc être conscient que la position de co-auteur de travaux en affaiblit l'intérêt et que, si les travaux ont été réalisés en commun, le jury devra pouvoir apprécier sans ambiguïté quelle a été sa part d'investissement personnelle.

- Conseil spécifique aux candidats issus du second degré et postulant pour le premier degré : on attend de leur dossier qu'il témoigne de la connaissance effective du premier degré (programmes, organisation, inscription territoriale, etc.) et qu'il explicite les raisons du choix d'un métier d'encadrement dans le premier degré.

## **B. Epreuve d'admission**

---

La phase d'admission repose sur une épreuve orale qui comporte deux parties : un exposé de quinze minutes et un entretien de quarante-cinq minutes. Elle est notée de 0 à 20 et dotée d'un coefficient 4.

L'épreuve orale est désormais tout à fait ouverte, dans la mesure où celle-ci a un coefficient de 4. Il n'est donc pas rare que des candidats qui étaient tout juste admissibles, soient finalement admis après avoir fait un très bon oral et inversement. On ne saurait ainsi que recommander fortement aux candidats de se préparer à l'épreuve orale de l'admission.

Concernant les notes obtenues par les candidats qui ont échoué, rappelons ce que nous écrivions l'an dernier dans le rapport :

« Les notes inférieures à 10 doivent être comprises comme un signal envoyé par la commission aux candidats : leur prestation fait apparaître des insuffisances laissant planer un doute sur la qualité de la candidature. (...)

Pour les candidats dont la note est supérieure ou égale à 10 et inférieure à la barre d'admission, le projet est crédible mais doit être retravaillé afin de gagner en maturité ou de permettre au candidat d'approfondir la réflexion sur les enjeux de la fonction et sur les attentes de l'institution ».

## 1. Bilan chiffré

---

Seul un poste n'a pas été pourvu dans la dominante "Histoire-géographie".

Spécialités	Nombre de postes offerts	Nombre d'admis	Seuil d'admission sur 20
Enseignement du premier degré	80	80	11.83
Information et orientation	10	10	13.17
Enseignement général			
Option Lettres-langues vivantes			
Dominante Anglais	4	4	11.67
Option Lettres -Histoire géographie			
Dominante Histoire géographie	2	1	12.67
Dominante Lettres	1	1	13.00
Option Mathématiques-sciences physiques et chimiques	2	2	13.33
Enseignement technique			
Option Sciences et techniques industrielles			
Dominante Arts appliqués	3	3	12.67
Dominante Sciences biologiques et sciences sociales appliquées	7	7	14.00
Dominante Sciences industrielles	10	10	15.33
Option Economie et gestion	6	6	14.33

## 2. Bilan qualitatif et critères d'appréciation des entretiens

---

Le jury a constaté que l'ensemble des candidats avait préparé l'épreuve orale avec sérieux.

### Le temps de « présentation »

La présentation initiale a manifestement fait l'objet d'une attention particulière de la part des candidats. Les quinze minutes de présentation ont presque toujours été utilisées entièrement et la prestation orale a été généralement structurée, réfléchie, et a permis à la commission de mieux comprendre les motivations du candidat et ses représentations du métier d'inspecteur. Même ceux (peu nombreux), qui avaient préparé des notes (ce que le jury déconseille), ont su conserver un nécessaire naturel dans leur façon de s'exprimer.

L'organisation de l'exposé est apparue cependant particulièrement standardisée, selon un schéma principal et récurrent : exposé d'abord du parcours du candidat puis essai de projection dans les fonctions sollicitées.

Cette organisation, acceptable en soi dans un exposé oral, et qui est peut-être le fruit des préparations organisées par les services de formation continue en académie,

peut être décevante quand la description linéaire du parcours s'éternise et se limite à un récit de vie qui restitue fidèlement chaque étape chronologique ou si le lien établi avec la fonction projetée est artificiel et que le candidat ne parvient pas à se détacher suffisamment de ses fonctions du moment.

La majorité des candidats (peut-être encore plus cette année que les années précédentes) ont une fâcheuse tendance à s'exprimer dans un jargon, souvent prétentieux, et à employer des métaphores qui obscurcissent le propos plutôt qu'elles ne l'éclairent. Doit-on rappeler que « ce qui se conçoit bien s'énonce clairement » !

Le jury a pu s'étonner qu'un nombre important de candidats soient incapables de répondre à la question : pourquoi vous présentez-vous au concours ? Il va de soi que les meilleures présentations sont celles de candidats qui savent problématiser et qui abordent avec naturel et authenticité la présentation du parcours, la question des motivations et l'exposé de la représentation du futur métier.

### L'entretien

Les entretiens qui ont été réussis ont témoigné d'une bonne analyse du métier d'inspecteur et de connaissances suffisantes et assimilées concernant le cadre réglementaire et institutionnel et la fonction sollicitée. Le jury attend du candidat qu'il réponde aux questions sans les éviter ni les éluder et qu'il fasse preuve d'une argumentation étayée, qui s'appuie sur la réalité du terrain.

Un peu de bon sens permettrait d'éviter certaines erreurs grossières. La lucidité et l'honnêteté intellectuelles sont aussi des atouts importants et dire « je ne sais pas » est toujours préférable à une conduite d'évitement ou à des élucubrations fantaisistes ou embrouillées.

Certaines lacunes sont rédhibitoires. Malgré les rappels constants dans les rapports précédents du concours, une certaine méconnaissance du fonctionnement institutionnel est préoccupante : il n'est pas concevable qu'un futur inspecteur ignore quasiment tout de l'histoire du système éducatif et de son enracinement dans la République, de la loi d'orientation, de la décentralisation, des compétences des collectivités territoriales, des programmes, etc.

Quant aux candidats du second degré aux fonctions d'IEN premier degré, ils manifestent trop souvent une connaissance lacunaire du contenu et de l'esprit des programmes en vigueur.

### 3. Conseils aux candidats

---

Ces conseils devraient être de pur bon sens pour qui candidate à des fonctions d'encadrement du système éducatif. Nous rappelons :

- qu'une très bonne connaissance des programmes et des principales ressources institutionnelles est indispensable ;
- que les références proposées par le candidat lors de son oral font presque toujours l'objet de questions d'approfondissement de la part de la commission et qu'il doit donc se dispenser de citer des références non maîtrisées ;

- que certaines questions de la commission peuvent engager une réponse problématisée ou assez développée, qui ne relève pas d'une simple connaissance ; que, dans ce cas, le candidat peut prendre le temps de réfléchir avant de répondre ;
- que, pour les candidats aux fonctions dans le premier degré, les commissions attendent une parfaite connaissance des compétences respectives de l'éducation nationale et des collectivités territoriales relativement à l'école primaire ;
- que le fonctionnement du second degré, et particulièrement du collège, doit être connu d'un futur IEN ;
- que les candidats issus du second degré et postulant pour une fonction dans le premier degré ont intérêt à se rapprocher concrètement d'inspecteurs du premier degré de façon à bien appréhender la dimension territoriale de ce métier ;
- que des compétences directement liées à la maîtrise de l'oral et de la communication sont exigibles pour un futur cadre qui sera conduit à animer des groupes et à s'adresser à des auditoires, parfois peu dociles ;
- qu'il vaut toujours mieux être vrai et tenir des propos authentiques : que c'est toujours à tort que l'on cherche à donner la réponse que l'on croit attendue par le jury ; ou qu'à l'inverse, on n'écoute pas et n'entend pas les questions du jury ou ses invitations à revoir telle ou telle affirmation ou à la compléter, voire à la moduler.

Beaucoup de candidats pensent que la fonction nécessite uniquement une aptitude au relationnel, et, omettant sa dimension institutionnelle, font de l'empathie l'unique levier d'un pilotage efficace. Ils oublient la nécessité pour les cadres d'inspection aujourd'hui de travailler avec les autres cadres du système éducatif, en particulier les chefs d'établissement et les services des directions académiques ou des rectorats, ou encore avec les partenaires de l'Ecole.

Les candidats qui ont encore le mieux réussi cette année sont ceux qui ont témoigné des connaissances attendues, ci-dessus mentionnées, et se sont montrés capables de discernement, d'analyse et d'argumentation, y compris face à des situations difficiles auxquelles ils n'avaient pas été confrontés précédemment ; ceux qui aussi ont su, selon les cas, concilier la bonne connaissance des problématiques du premier degré avec la juste appréciation de celles du second degré et finalement, manifester la capacité à se projeter dans les fonctions sollicitées en tirant parti des acquis de l'expérience personnelle.

## Annexes

---

Annexe 1 Composition du jury

Annexe 2 Données statistiques

## ANNEXE 2

**Président** : PETREAULT Gilles, inspecteur général de l'éducation nationale

**Vice-présidente**: KLEIN Catherine, inspecteur général de l'éducation nationale

**Membres** :

Mme AUPAIX Rita, Inspectrice de l'enseignement fondamental en Belgique

M. AUZERAI Jean-Luc, Directeur des relations et des ressources humaines d'une société

Mme BAJOU Brigitte, Inspectrice générale de l'éducation nationale

Mme BATTIN Marie-Christine, Inspectrice de l'éducation nationale

M. BELLIER Jean-Pierre, Inspecteur général de l'éducation nationale

Mme BENOIT-MERVANT Catherine, Directrice administrative des services de l'éducation nationale

M. BERGMANN Claude, Inspecteur général de l'éducation nationale

M. BILLIET Jean-Claude, Inspecteur général de l'éducation nationale

Mme BIROU Béatrice, Inspectrice de l'éducation nationale

Mme BOURDAIX Fabienne, Directrice régionale adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile de France

Mme BOUYASSE Viviane, Inspectrice générale de l'éducation nationale

M. BRUCHET Pierre, Directeur de Marketing

Mme CARAGLIO Martine, Inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

Mme CARPENTIER Claude, Inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale

M. CHEVAILLIER Thierry, professeur des universités

M. CHUDEAU Roger, Inspecteur général de l'éducation nationale

M. CLAUS Philippe, Inspecteur général de l'éducation nationale

Mme COHEN-BACRIE Any, Inspectrice de l'éducation nationale

Mme COSTE Régine, Inspectrice de l'éducation nationale

Mme COUPERT Gisèle, Inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale

Mme DECONINCK Martine, Inspectrice de l'éducation nationale

M. DELAUBIER Jean-Pierre, Inspecteur général de l'éducation nationale

Mme DESBUISSONS Ghislaine, Inspectrice générale de l'éducation nationale

Mme DESCARPENTRIES Hélène, Inspectrice de l'éducation nationale

M. DURPAIRE Jean-Louis, Inspecteur général de l'éducation nationale

M. FONTA Jean-Claude, Inspecteur général de l'administration au Ministère de l'intérieur

M. FRIEH René, Adjoint au maire d'une ville de plus de soixante mille habitants

M. GAILLARD Jean-Paul, Inspecteur de l'éducation nationale

Mme GASTARD Catherine, Inspectrice de l'éducation nationale

Mme GREUSARD Evelyne, Directrice administrative des services de l'éducation nationale

M. HOUCHOT Alain, Inspecteur général de l'éducation nationale

M. JARDIN Pascal, Inspecteur général de l'éducation nationale

M. JOLY François, Directeur du développement social d'une société

Mme KIEFFER Brigitte, Directrice administrative des services de l'éducation nationale

Mme LAGADEC Brigitte, Inspectrice de l'éducation nationale

Mme LANGUMIER Maelise, Directrice des actions éducatives dans un Conseil général

Mme LENGLET Christèle, Inspectrice de l'éducation nationale

M. LOARER, Inspecteur générale de l'éducation nationale

Mme LUTIC Marilyne, Inspectrice de l'éducation nationale

M. MAITRE Jean-Luc, Inspecteur général de l'éducation nationale

Mme MARTINETTI Françoise, Inspectrice de l'éducation nationale

Mme MEGARD Marie, Inspectrice générale de l'éducation nationale

M. MICHELIN Jean, Conseiller du président de l'Institut technique de la fédération française du bâtiment

Mme MONMARON Véronique, Inspectrice de l'éducation nationale

Mme PAGNY-LECLERC Roselyne, Directrice de l'école nationale de police

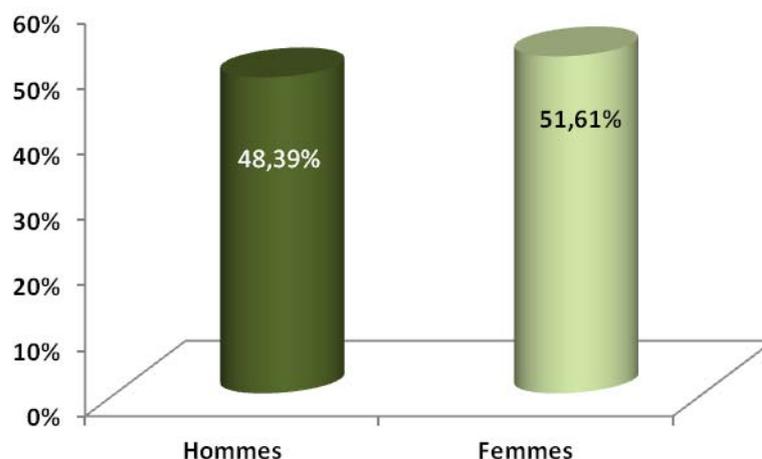
Mme PARTOUCHE Annie, Inspectrice de l'éducation nationale

M. RAGE Michel, Inspecteur général de l'éducation nationale

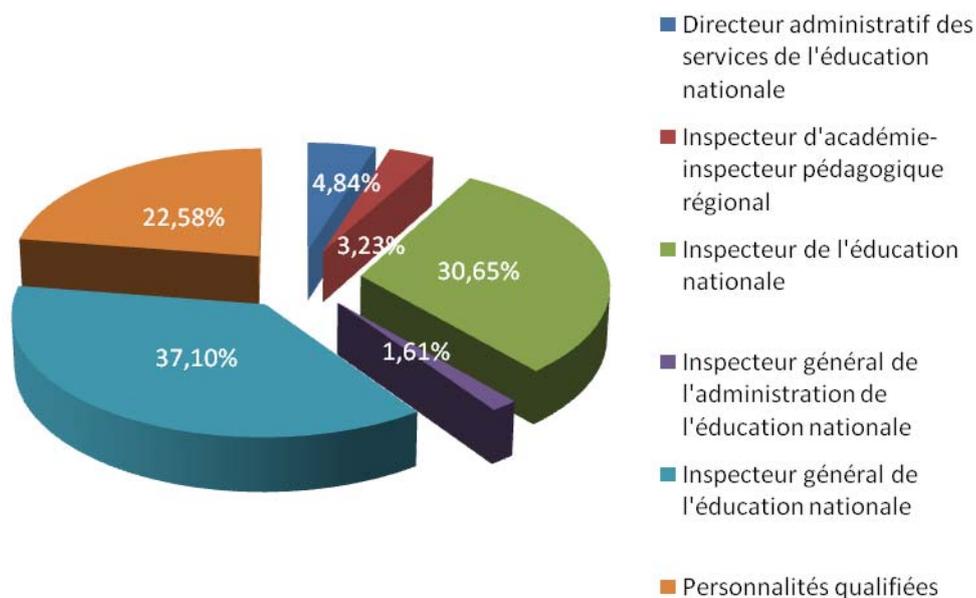
M. RAUCY Paul, Inspecteur général de l'éducation nationale

M. RICHON Henri Georges, Inspecteur général de l'éducation nationale  
M. RINGARD Jean-Charles, Délégué Education et formation initiale Conseil régional  
M. SCHMITT Jean-Michel, Inspecteur général de l'éducation nationale  
MME SECHET Yolande, Inspectrice de l'éducation nationale  
Mme TALMO Béatrice, Inspectrice de l'éducation nationale  
Mme TEMPEZ Pascale, Inspectrice de l'éducation nationale  
M. THOLLON Frédéric, Inspecteur général de l'éducation nationale  
Mme THOMAS-FAUCHER Pascale, Inspectrice de l'éducation nationale  
M. ULMAN Patrick, coach en recrutement  
M. VILLAIN Jean-Pierre, Inspecteur général de l'éducation nationale  
M. VINARD Pierre, Inspecteur général de l'éducation nationale  
M. YEZNIKIAN Olivier, Président de chambre à la cour administrative d'appel

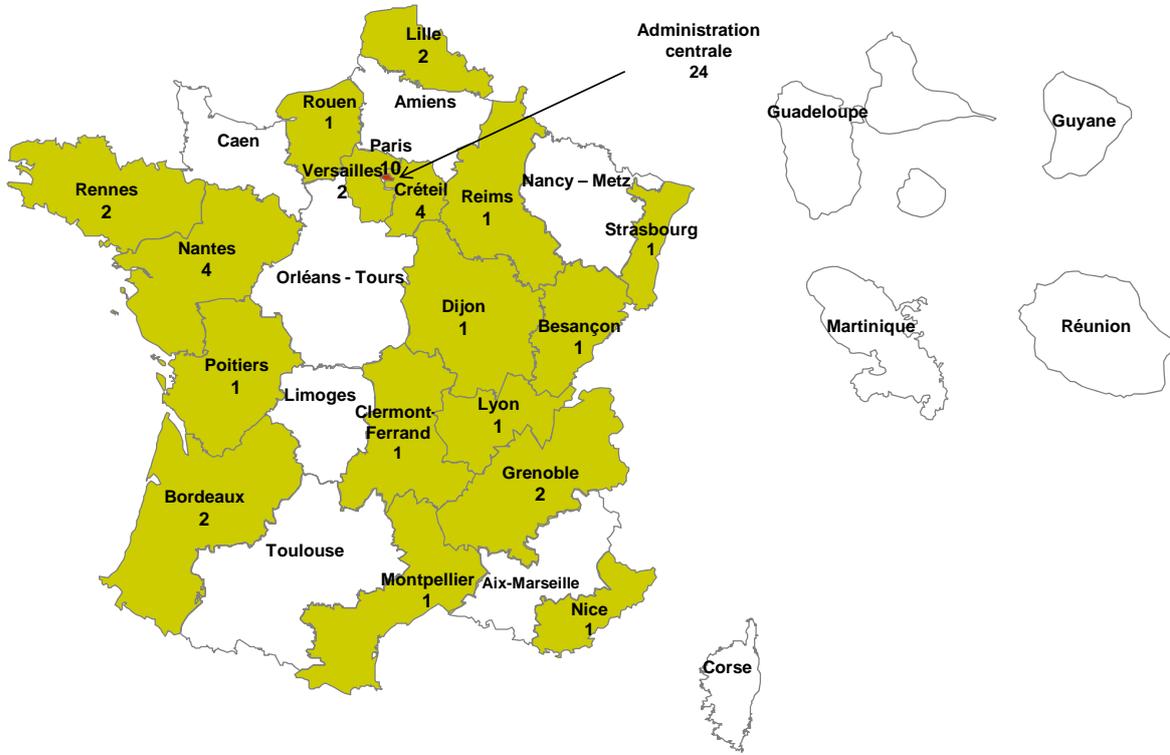
Répartition Hommes/Femmes



Répartition par profession



ORIGINE ACADEMIQUE DES MEMBRES DE JURY – SESSION 2012  
Concours des IEN



## Données statistiques du concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale – session 2012

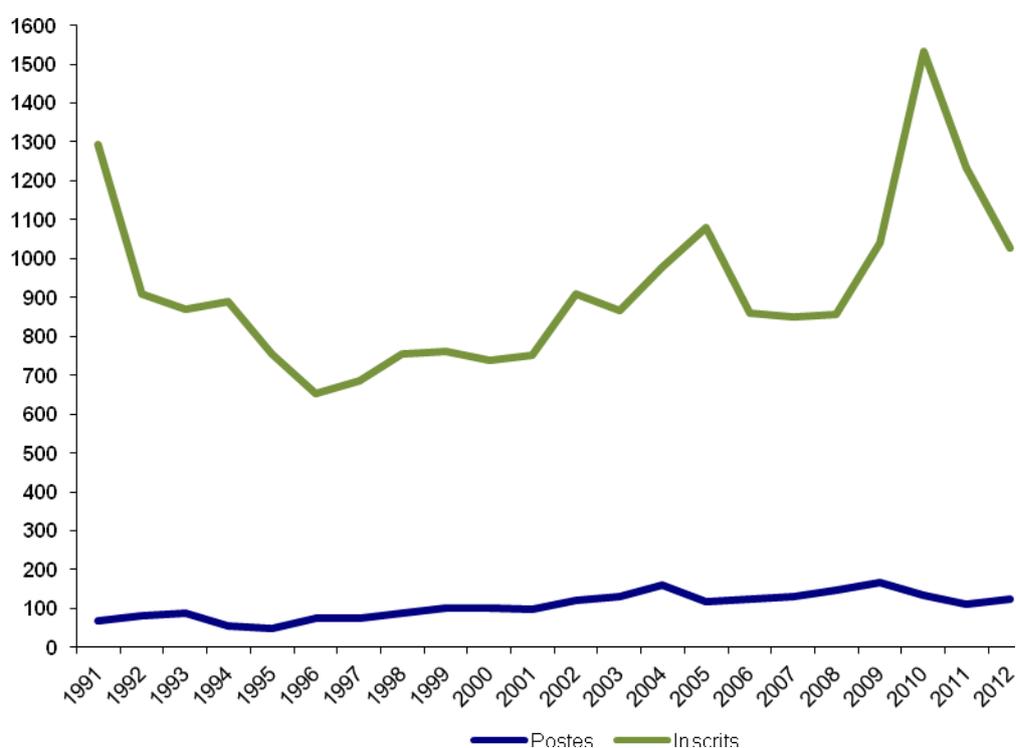
### A – LES DONNEES QUANTITATIVES

#### Le bilan de la session 2012

Postes	Inscrits	Admissibles	Admis	Taux de réussite	Taux de rendement
<b>125</b>	<b>1028</b>	<b>301</b>	<b>124</b>	<b>12.60%</b>	<b>99.20%</b>

Pour mémoire : résultats de la session 2011

Postes	Inscrits	Admissibles	Admis	Taux de réussite	Taux de rendement
110	1234	304	110	8,91%	100%

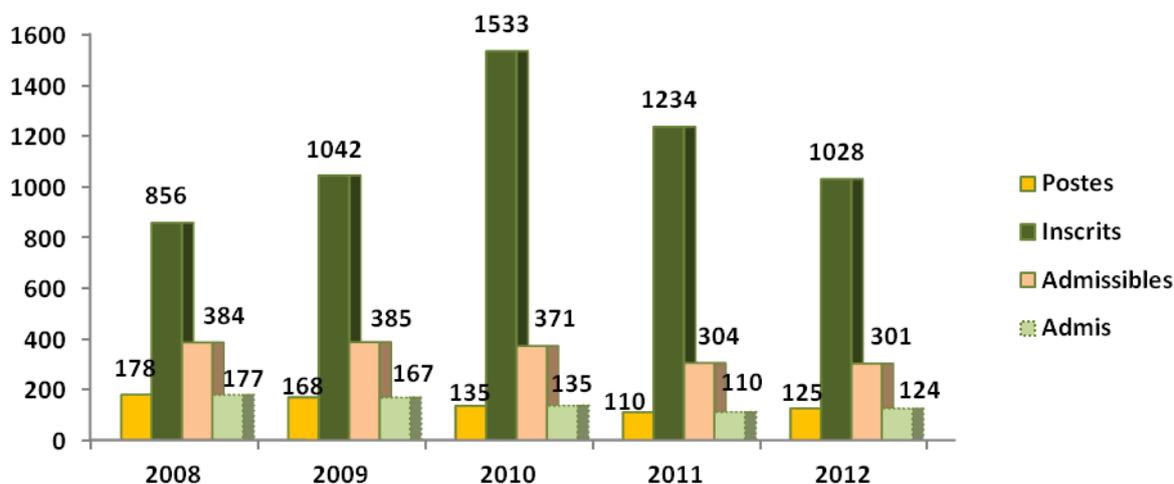


- *Le graphique ci-dessus est établi depuis la session 1991, année de la mise en application du décret statutaire des inspecteurs de l'éducation nationale.*

Entre 1991 et 2012, le nombre de postes offerts au concours varie de 50 à 168. Le nombre de candidat a particulièrement augmenté entre 2009 et 2010 (+32,03%).

## Données essentielles sur les 4 dernières sessions :

Evolution sur les 5 dernières années du concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale



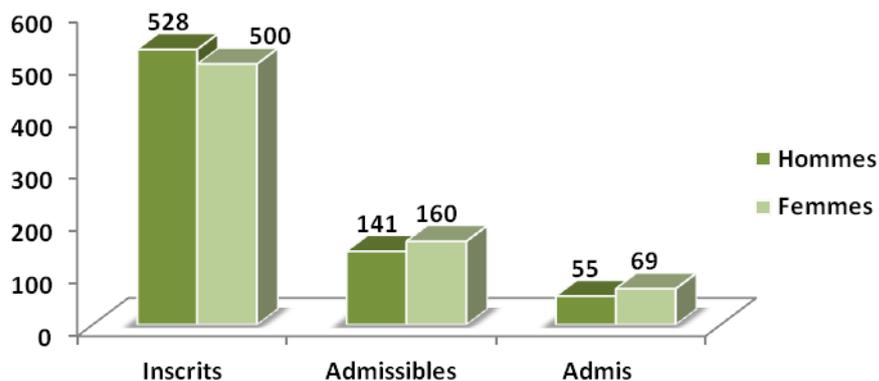
## Taux de réussite par spécialité

Spécialités	Nombre de postes	Nombre d'inscrits	Ratio inscrits/postes	Admissibles	Ratios admissibles/Postes	Admis	Taux de réussite(admis/inscrits)
1 <sup>er</sup> degré	80	681	8,5	197	2,5	80	11,7%
Information et orientation	10	48	4,8	22	2,2	10	20,8%
E.T. Economie et gestion	6	77	12,8	17	2,8	6	7,8%
E.T. STI Dom : Arts appliqués	3	7	2,3	5	1,7	3	42,9%
E.T. STI Dom : S.B.S.S.A	7	30	4,3	14	2,0	7	23,3%
E.T. STI Dom : Sc. Industrielles	10	107	10,7	25	2,5	10	9,3%
Sous-total Enseignement technique	26	221	8,5	61	2,3	26	11,8%
EG-Lettres Langues vivantes Dom : Anglais	4	16	4,0	7	1,8	4	25,0%
EG Lettres Histoire-géographie Dom : Histoire-géographie	2	14	7,0	5	2,5	1	7,1%
EG Lettres Histoire-géographie Dom : Lettres	1	16	16,0	3	3,0	1	6,3%
EG Mathématiques Sc physiques et chimiques	2	32	16,0	6	3,0	2	6,3%
Sous-total Enseignement général	9	78	8,7	21	2,3	8	10,3%
Total	125	1028	8,2	301	2,4	124	12,1%

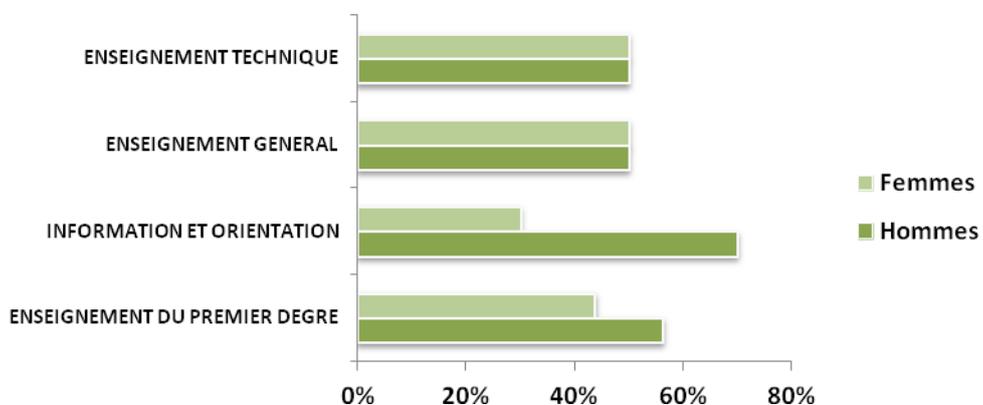
## B – LE PROFIL DES CANDIDATS

### La répartition hommes-femmes

Répartition hommes-femmes pour la session 2012

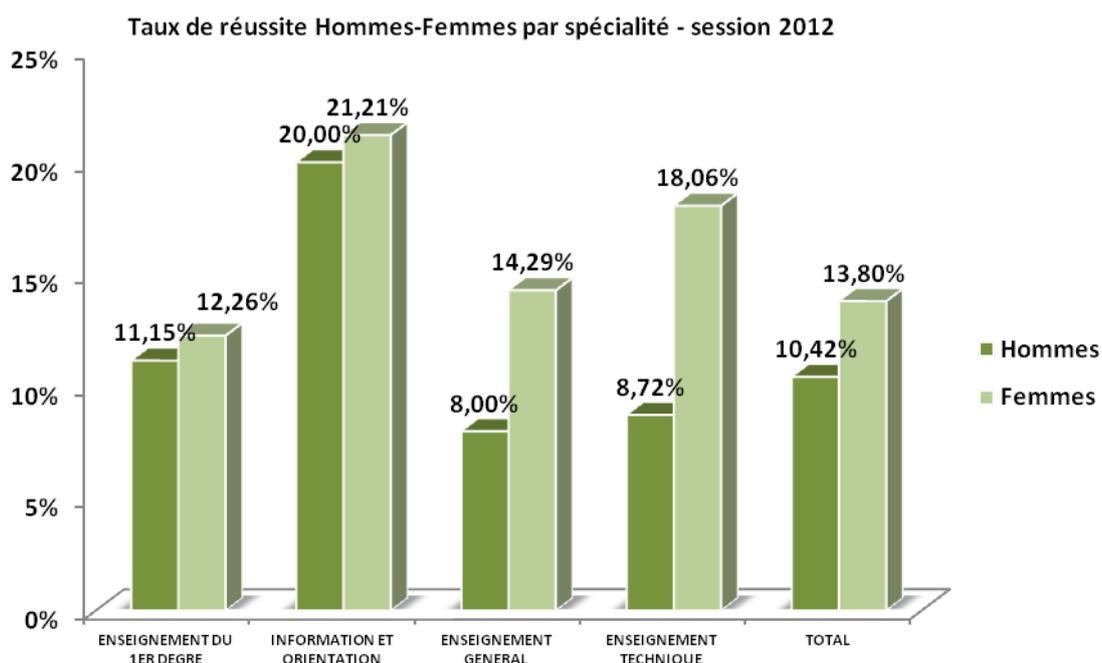


Répartition Hommes-Femmes par spécialité des admis



La parité est totale parmi les admis en Enseignement technique et en Enseignement général.

Dans toutes les spécialités, le taux de réussite des femmes est supérieur à celui des hommes.



## L'âge des candidats

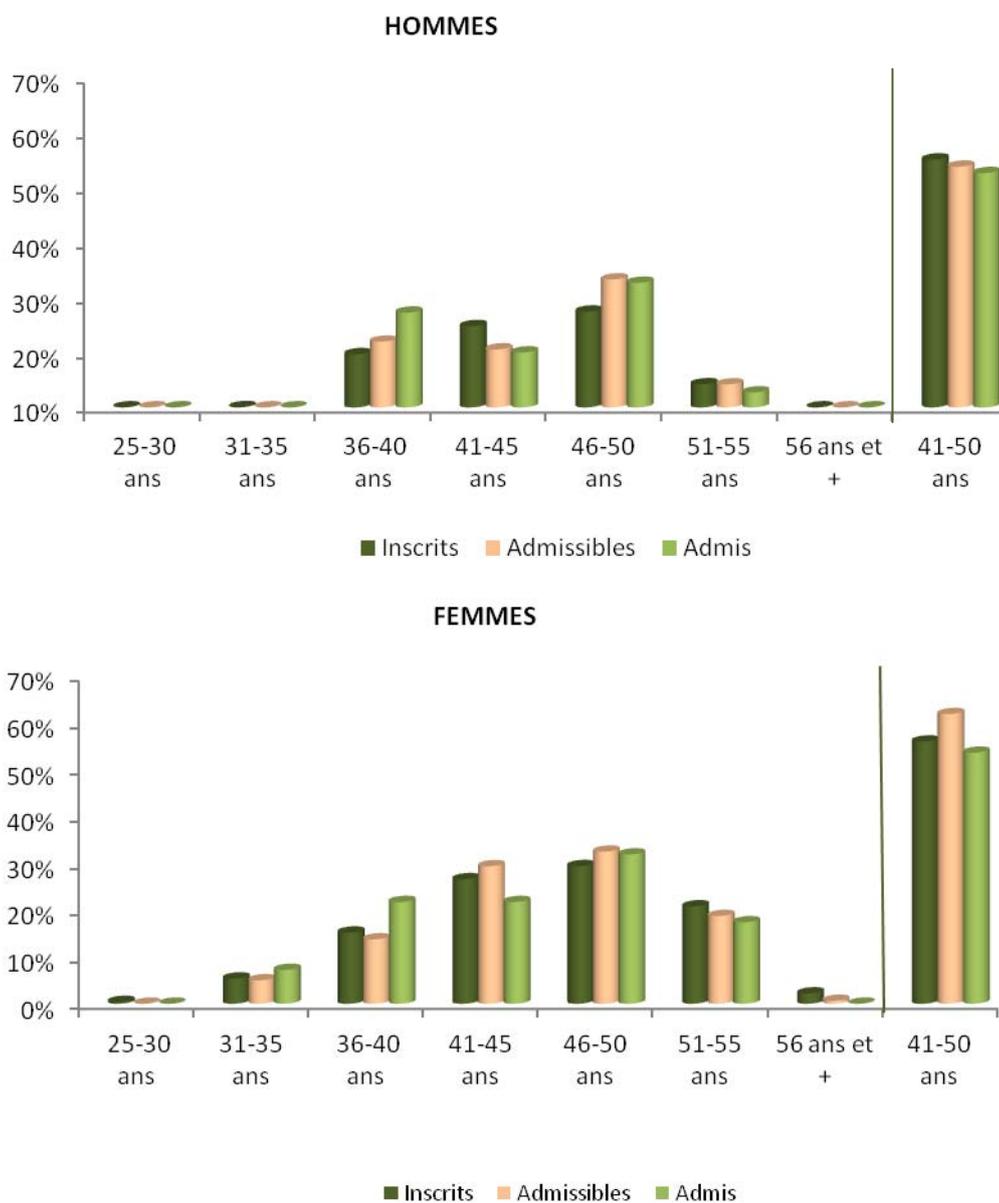
	Inscrits			Admissibles			Admis		
	Hommes	Femmes	Ensemble des inscrits	Hommes	Femmes	Ensemble des admissibles	Hommes	Femmes	Ensemble des admis
Tranche d'âge 41-50 ans	49,82%	50,18%	54,09%	43,43%	56,57%	58,14%	43,94%	56,06%	53,23%
Moyenne d'âge	43,5 ans	45,8 ans	44,7 ans	43,8 ans	45,6 ans	44,7 ans	43,7 ans	44,6 ans	44,2 ans
le plus âgé	60 ans	60 ans	60 ans	55 ans	58 ans	58 ans	55 ans	55ans	55 ans
le plus jeune	29 ans	29 ans	29 ans	29 ans	31 ans	29 ans	29 ans	33 ans	29 ans

Comme l'année précédente, la tranche d'âge 41-50 ans est celle qui comporte le plus de candidats.

Cette année, le lauréat le plus jeune a 29 ans (en 2011 le plus jeune admis avait 30 ans).

La moyenne d'âge des inscrits est égale à celle de l'année précédente et presque équivalente chez les admis (44,2 ans contre 44,6 ans en 2011).

## Répartition par âge des candidats



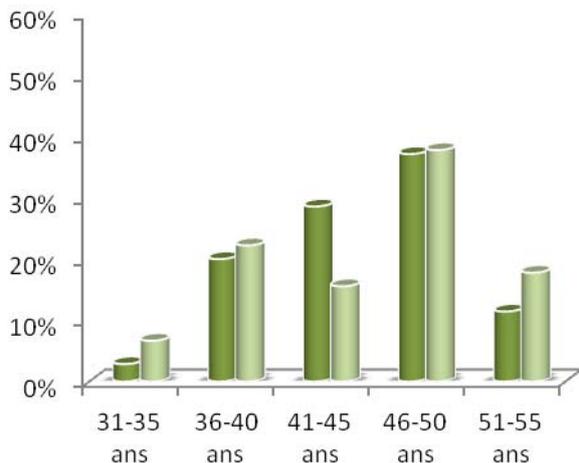
Tant chez les hommes que chez les femmes, la tranche d'âge 46-50 ans est la plus représentée parmi les inscrits, les admissibles et les admis et si l'on regroupe les 2 tranches d'âge 41-45 et 46-50, on obtient alors plus de 50 % des candidats que ce soit pour les hommes ou pour les femmes et aux différents stades du concours.

## ZOOM sur les admis

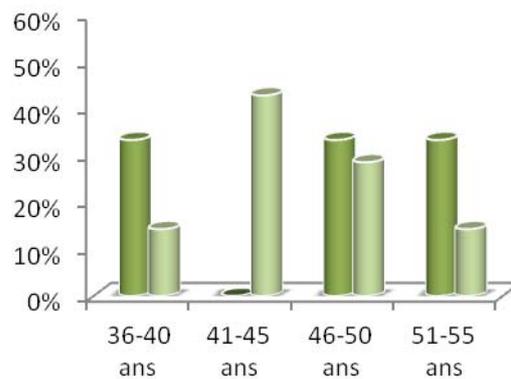
### Tranches d'âge des admis par spécialité

■ Hommes  
■ Femmes

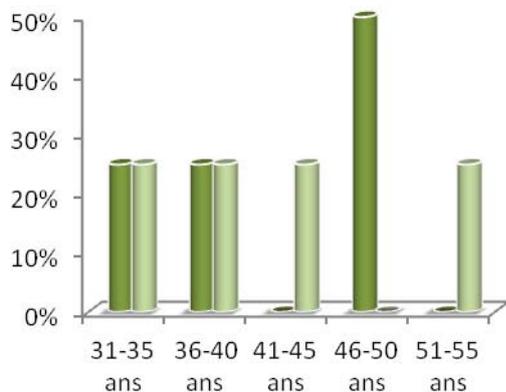
Premier degré



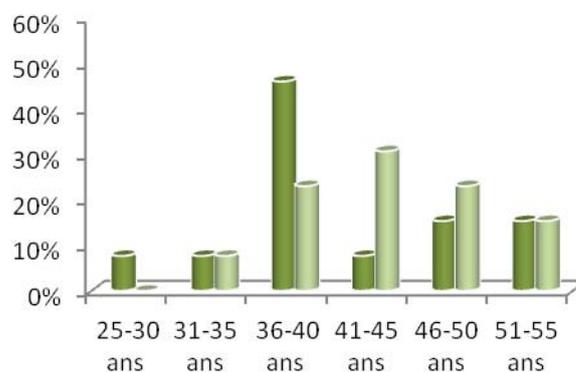
Information et orientation



Enseignement général



Enseignement technique

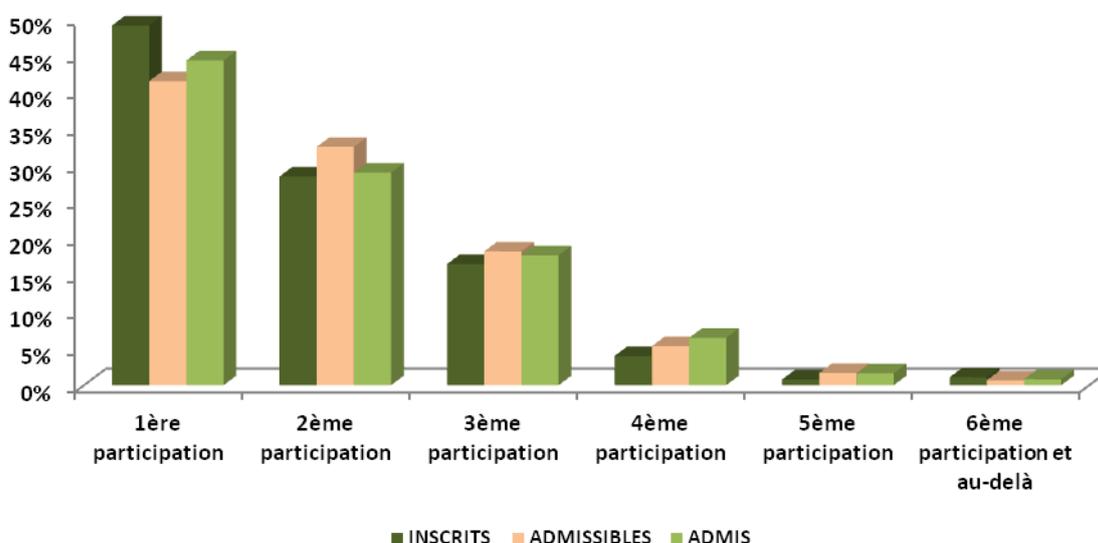


## Le nombre de participations des candidats au concours d'IEN

Toutes les données étudiées dans cette rubrique sont renseignées par les candidats lors de leur inscription et sont donc déclaratives.

49,12 % des candidats inscrits se présentent pour la 1ère fois au concours (contre 56,81% en 2011) ; ils sont 44,35% parmi les admis (contre 40,88% en 2011).

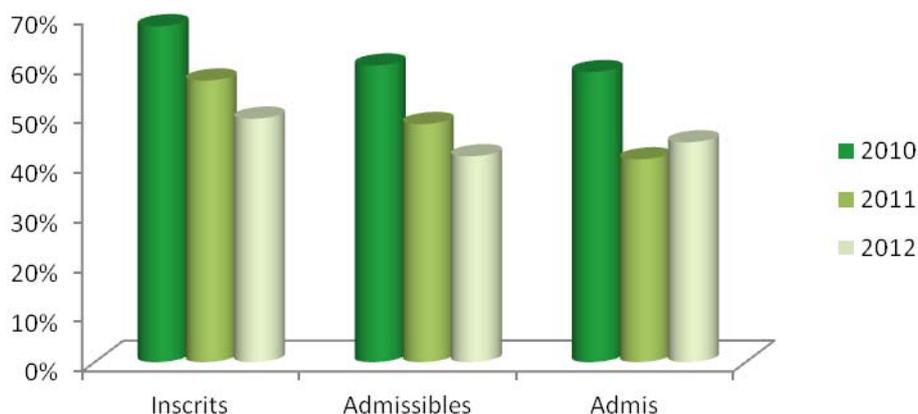
Répartition des candidats par nombre de participations au concours de recrutement des IEN - Session 2012



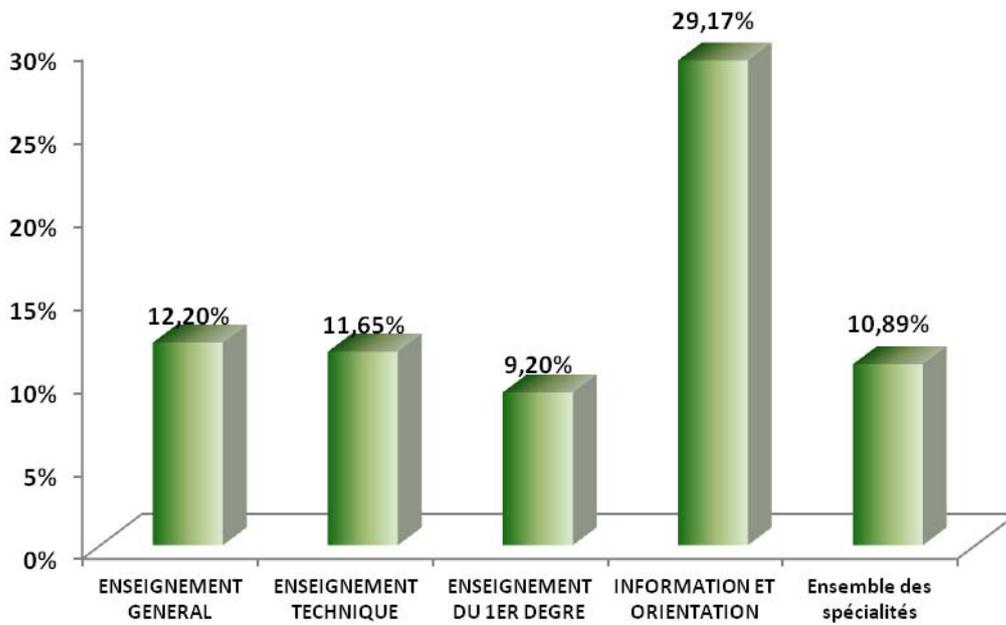
## Comparaison 2010 – 2011 - 2012

La part des candidats se présentant pour la première fois au concours baisse dans les mêmes proportions chez les inscrits que chez les admissibles. Seul le pourcentage d'admis parmi les candidats qui se présentent pour la 1ère fois est en hausse pour la session 2012.

Pourcentage des candidats se présentant au concours pour la 1ère fois pour les sessions 2010, 2011 et 2012

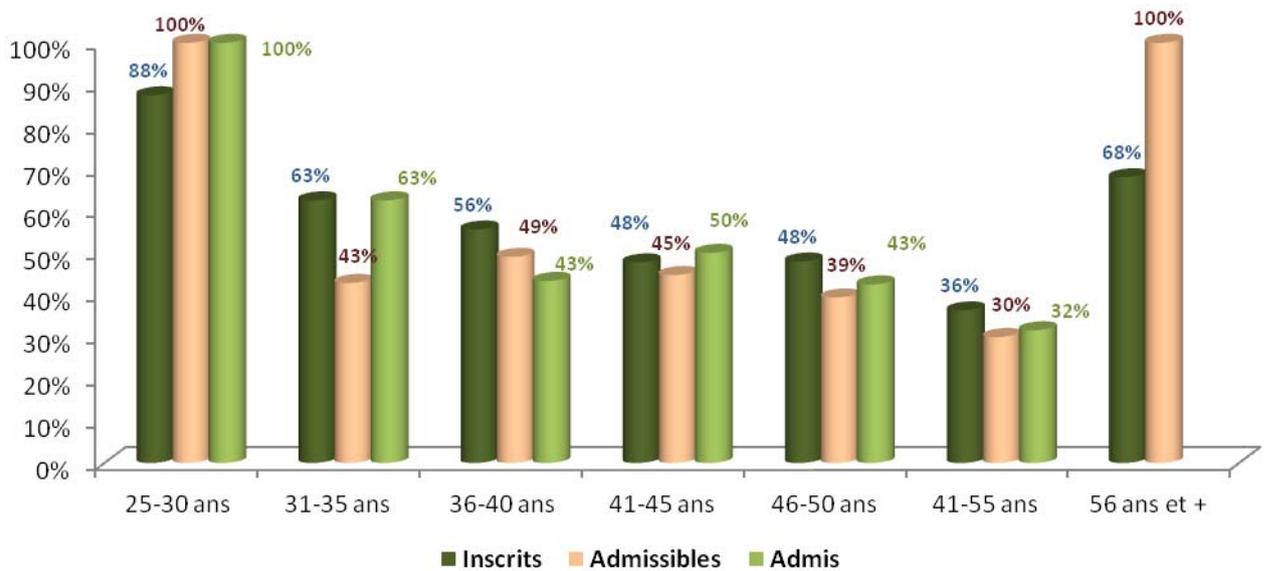


### Taux de réussite des primo-inscrits par spécialités

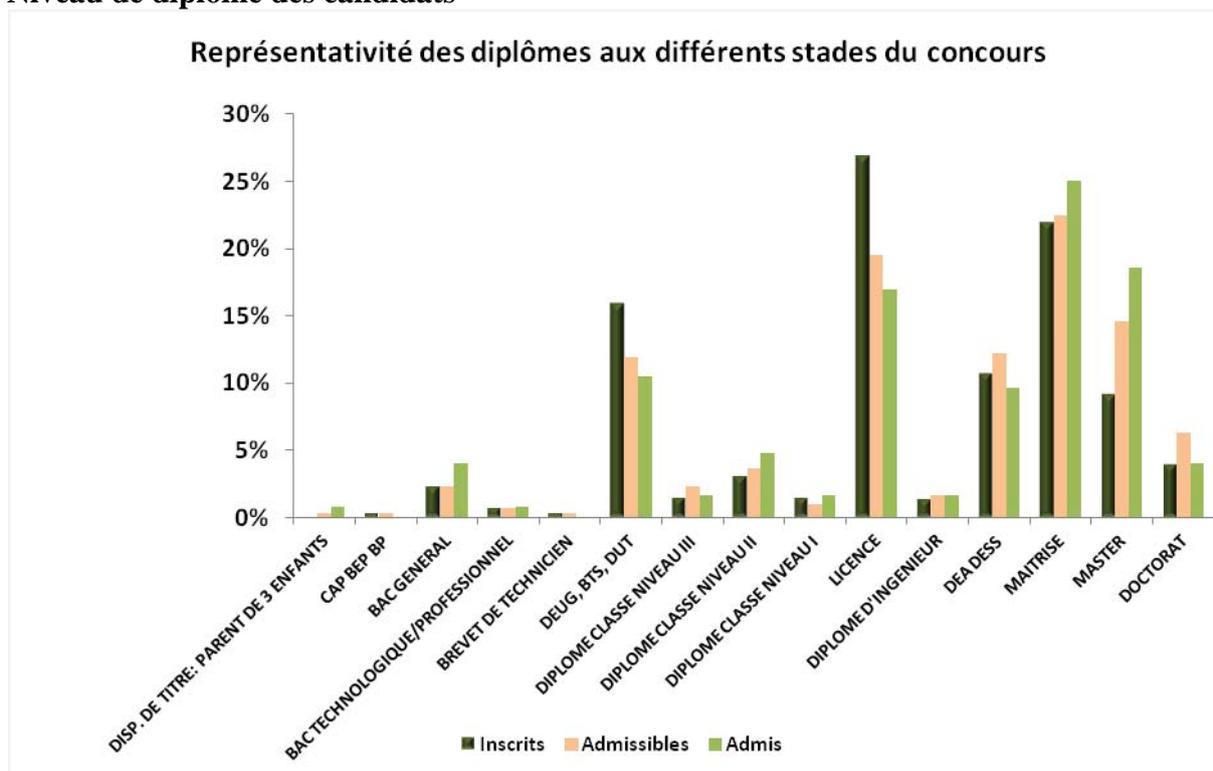


### Répartition par tranche d'âge :

Pourcentage dans chaque tranche d'âge des candidats se présentant pour la 1ère fois au concours

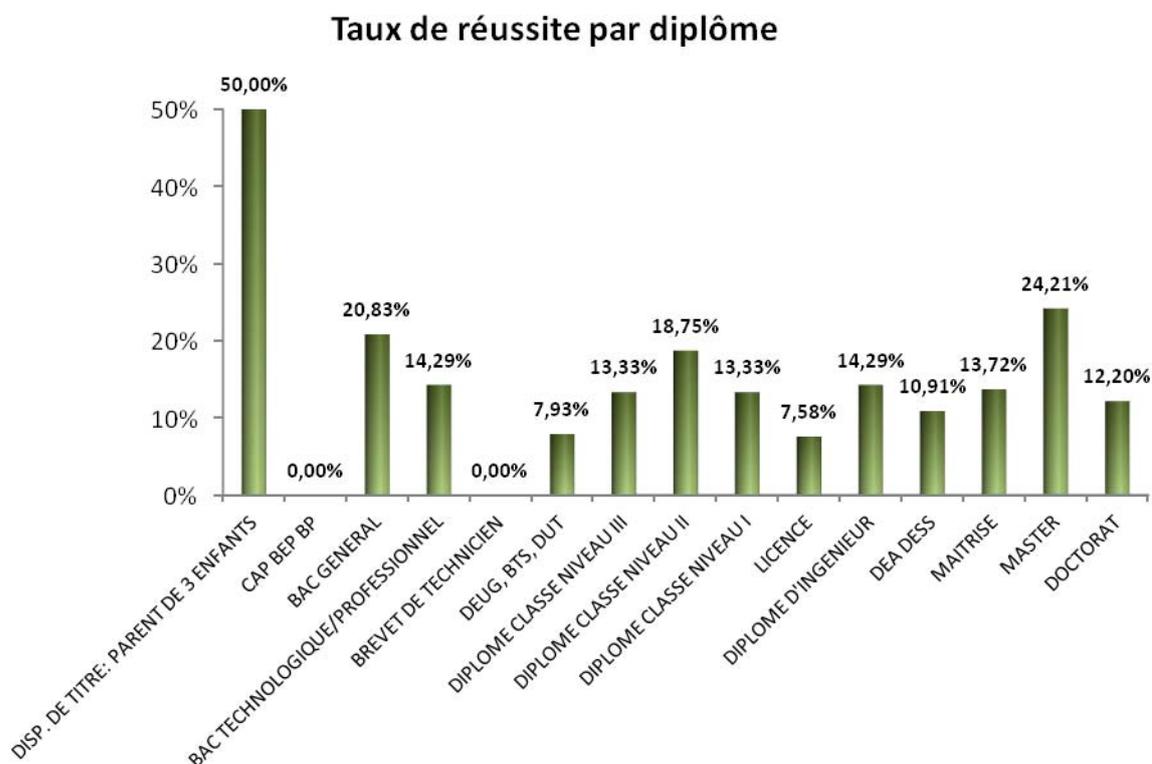


## Niveau de diplôme des candidats



## Taux de réussite par diplôme

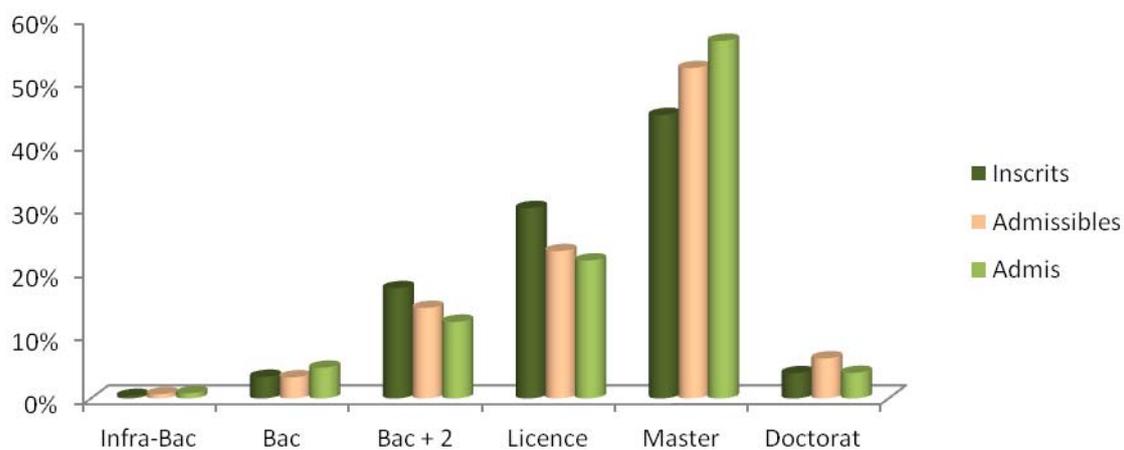
Si on excepte les 2 candidats dispensés de diplôme dont 1 a réussi le concours (soit : 50% de réussite), ce sont les titulaires d'un master qui affichent le meilleur taux de réussite suivi par les titulaires du Baccalauréat général.



Un regroupement par niveau de diplôme permet de mieux appréhender le niveau des candidats.

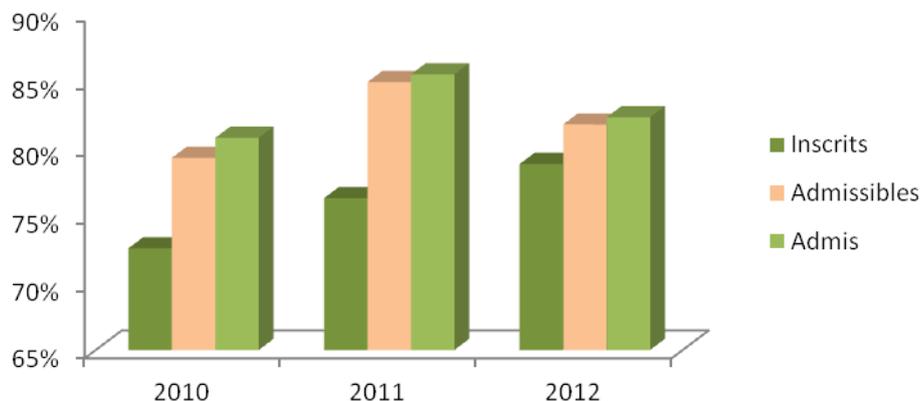
### **Classification des diplômes**

INFRA-BAC	BEP BEPC Brevet des Collèges CAP Diplôme homologué au niveau V Sans Diplôme
BAC	BAC général BAC techno/professionnel Brevet professionnel Brevet de technicien Diplôme homologué au niveau IV
BAC + 2	DEUG BTS DUT Diplôme homologué au niveau III
LICENCE	Licence Diplôme homologué au niveau II
MASTER	Maîtrise Master DEA DESS Diplôme d'ingénieur Diplôme homologué au niveau I
DOCTORAT	Doctorat



## ZOOM sur les diplômés égaux ou supérieurs à la licence sur les sessions 2010 à 2011

### Réprésentativité des diplômés égaux ou supérieurs à la licence



Il apparaît que le nombre de candidats titulaires d'un diplôme égal ou supérieur à la licence est en progression parmi les inscrits.

Les taux de réussite de ces mêmes candidats sont les suivants pour ces 3 sessions :

2010	2011	2012
9,80%	9,99%	12,59%

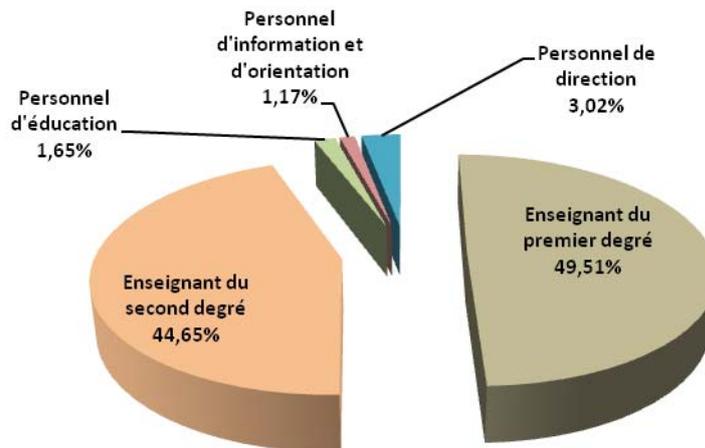
### Le corps d'origine des candidats

On enregistre, dans la spécialité enseignement du premier degré, une baisse sensible des inscrits issus d'un corps d'enseignants du second degré : 14,30% contre 20,52% en 2011.

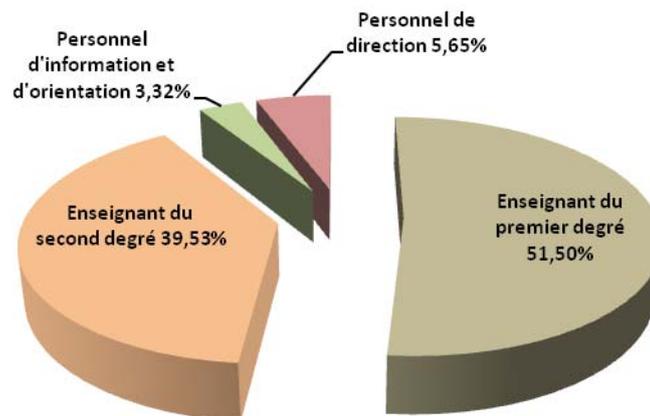
On constate, en revanche, une légère hausse des personnels de direction par rapport à la session 2011 principalement dans la spécialité enseignement du premier degré. Les enseignants du 1er degré se sont peu inscrits dans les autres spécialités du concours (seul 3 candidats contre 11 en 2011).

Parmi les enseignants du 2nd degré inscrits : 55,57% sont des certifiés, ils ne sont plus que 50,42% parmi les admissibles et 44,44% parmi les admis, ce qui représente une légère baisse par rapport à la session 2011 (46,37%).

### Corps d'origine des candidats inscrits au concours de recrutement des IEN



### Corps d'origine des candidats admissibles au concours de recrutement des IEN



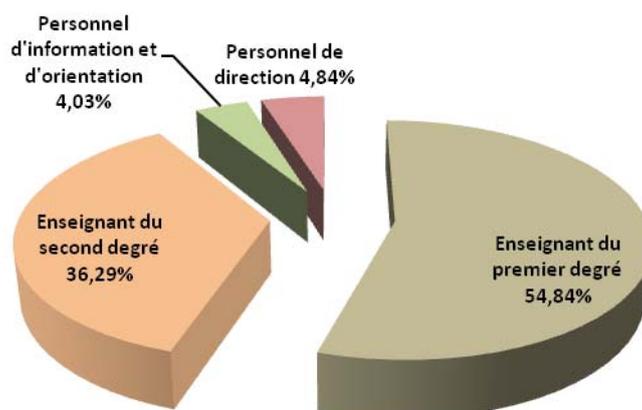
Le nombre d'admissibles et d'admis parmi les personnels de direction et les enseignants du second degré est en augmentation.

Cette année, le nombre de postes mis au concours était plus élevé dans la spécialité Enseignement technique ce qui explique en partie la hausse du pourcentage des enseignants du second degré chez les admis.

C'est dans la spécialité Information et orientation que les personnels de direction ont le mieux réussi.

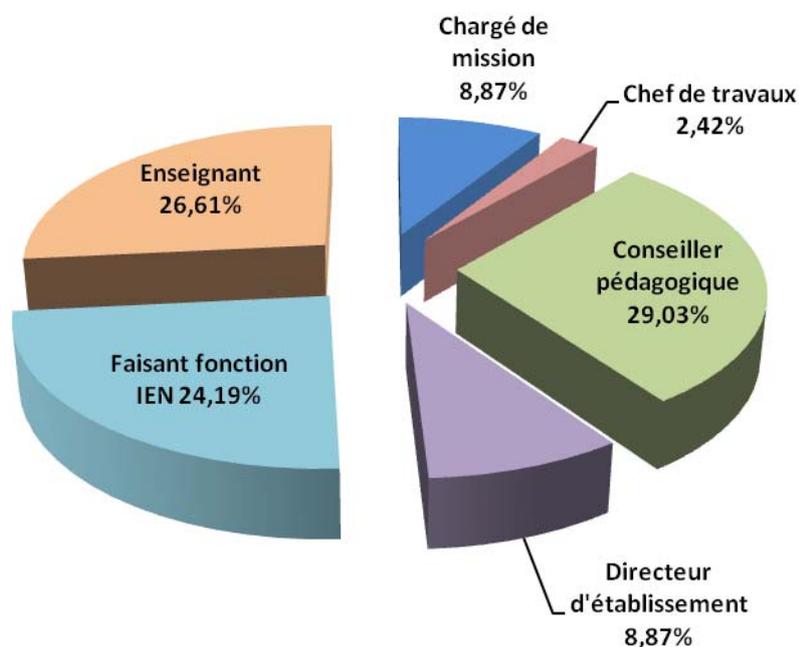
Parmi les enseignants du 2nd degré admis : 55,56% sont des PLP et 44,44% sont des certifiés.

### Corps d'origine des candidats admis au concours de recrutement des IEN



Les candidats au concours IEN occupent des fonctions différentes. Parmi les admis (toutes spécialités confondues) on constate notamment que :

### Fonctions occupées par les candidats admis au concours IEN



En ce qui concerne la spécialité Enseignement du premier degré,

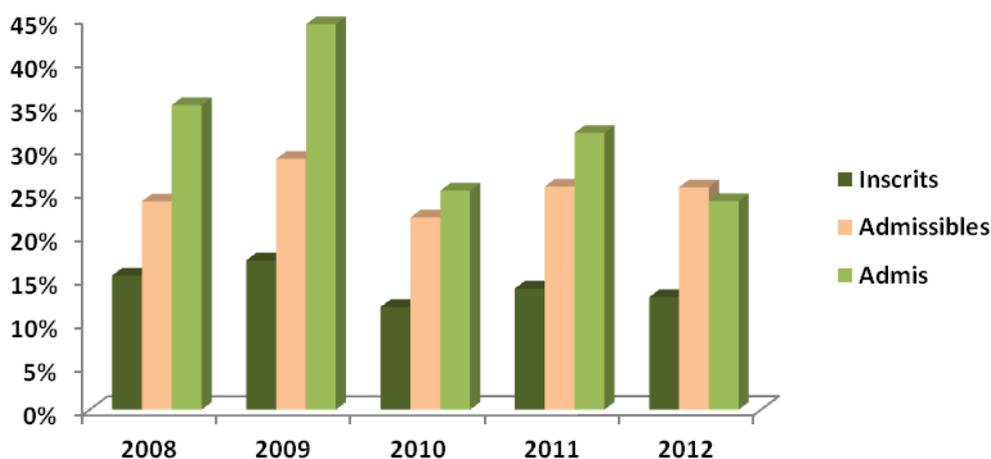
- 45% des admis occupent des fonctions de conseiller pédagogique
- 22,50% occupent des fonctions d'IEN.

## Candidats faisant fonction d'IEN

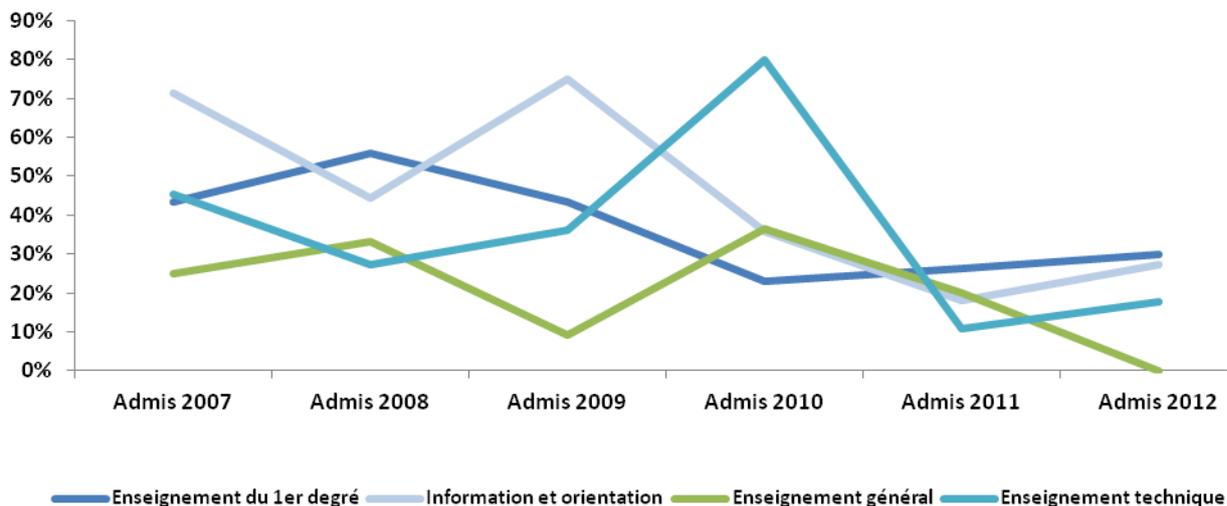
	Total des candidats	Candidats faisant fonction	Session 2012	Rappel 2011	Rappel 2010	Rappel 2009	Rappel 2008
Inscrits	1028	133	12,94%	13,94%	11,81%	17,18%	15,42%
Admissibles	301	77	25,58%	25,66%	22,10%	28,83%	23,96%
Admis	125	30	24,19%	31,82%	25,19%	44,31%	35,03%

La part de faisant-fonction est en baisse par rapport à la session 2011.

Proportion des faisant-fonction pour les sessions 2008 à 2012

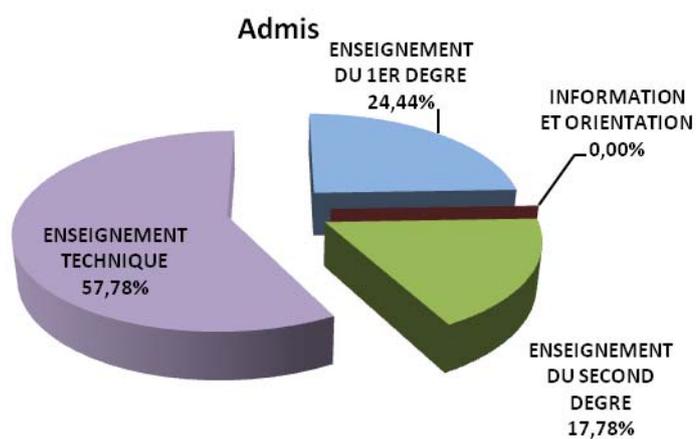
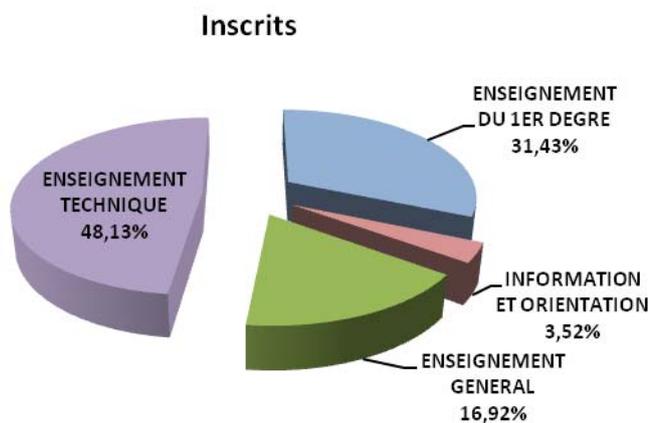


Taux de réussite des candidats faisant fonction, par spécialité, de 2007 à 2012

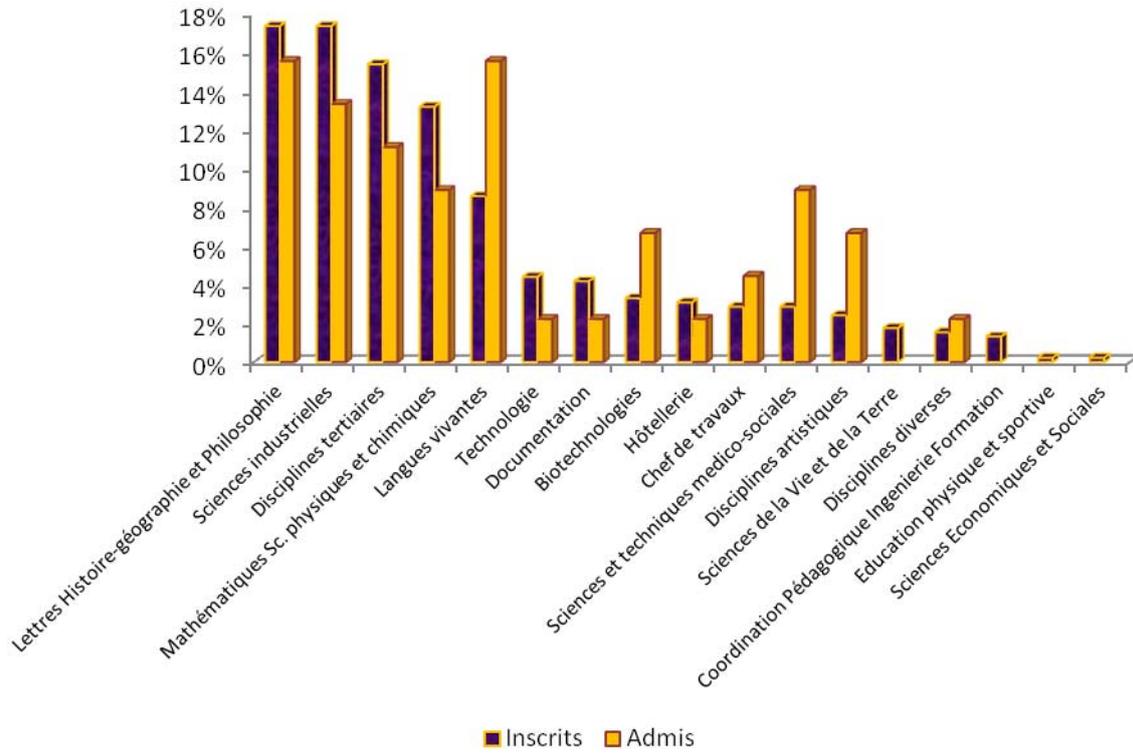


**Profil disciplinaire des candidats, enseignants du second degré :**

**Répartition des enseignants du second degré par spécialité du concours**



## Répartition des enseignants du second degré par regroupement disciplinaire

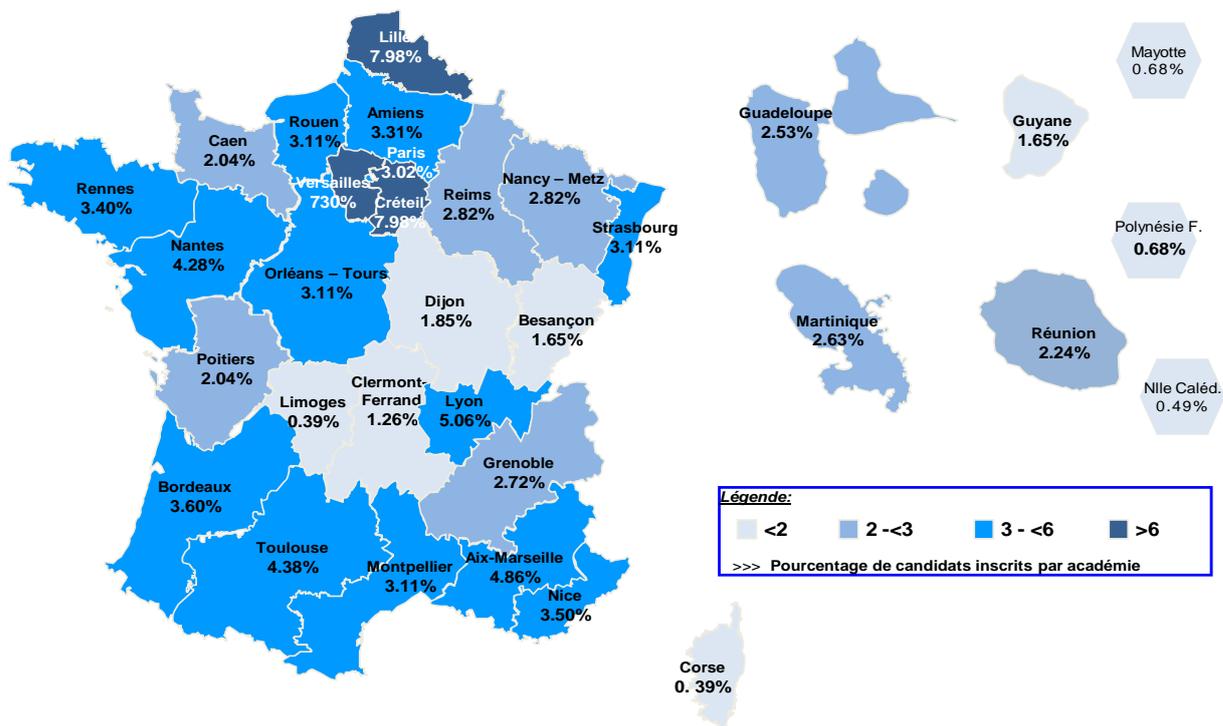


## Origine géographique des candidats

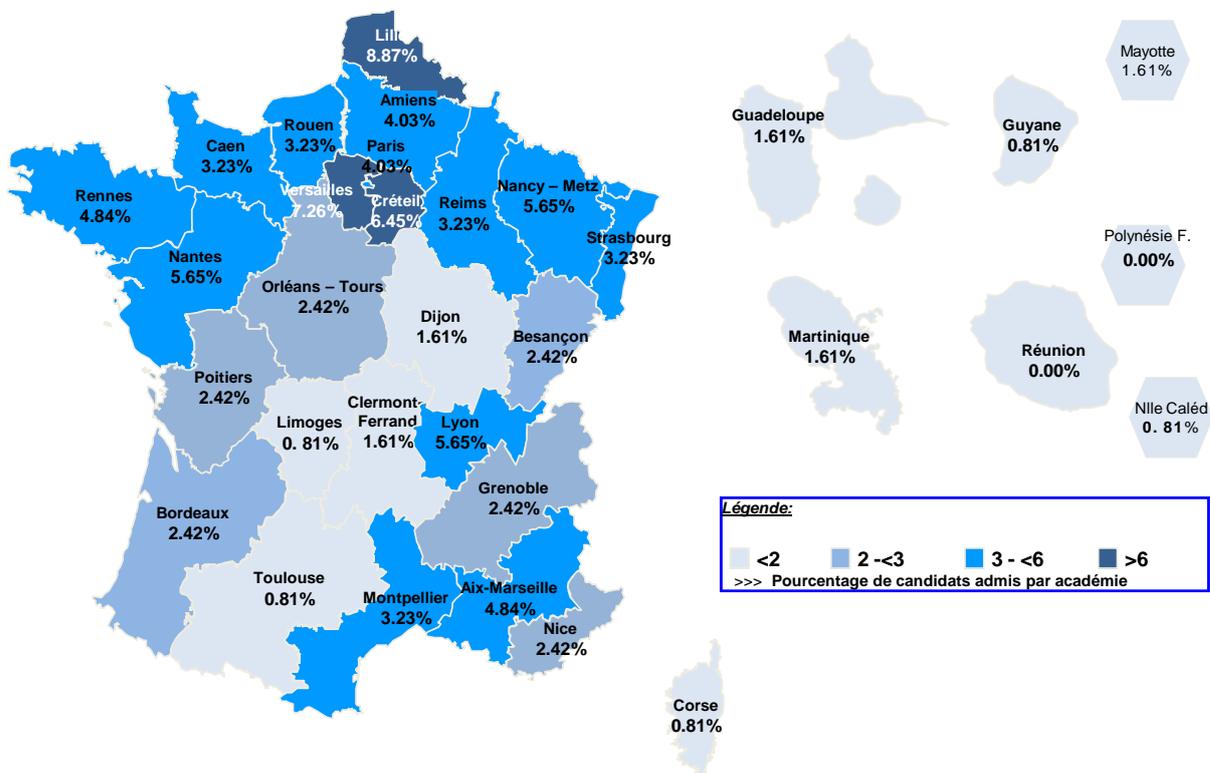
ACADEMIES	INSCRITS	ADMISSIBLES	ADMIS	Pourcentage d'inscrits	Pourcentage d'admissibles	Pourcentage d'admis	Taux de réussite académique 2012	Comparaison avec 2011
AIX-MARSEILLE	50	14	6	4,86%	4,65%	4,84%	12,00%	
AMIENS	34	11	5	3,31%	3,65%	4,03%	14,71%	↑
BESANCON	17	8	3	1,65%	2,66%	2,42%	17,65%	↑
BORDEAUX	37	12	3	3,60%	3,99%	2,42%	8,11%	
CAEN	21	7	4	2,04%	2,33%	3,23%	19,05%	↑
CLERMONT-FERRAND	13	5	2	1,26%	1,66%	1,61%	15,38%	↑
CORSE	4	1	1	0,39%	0,33%	0,81%	25,00%	↑
CRETEIL	82	15	8	7,98%	4,98%	6,45%	9,76%	↑
DIJON	19	2	2	1,85%	0,66%	1,61%	10,53%	↑
GRENOBLE	28	10	3	2,72%	3,32%	2,42%	10,71%	
GUADELOUPE	26	5	2	2,53%	1,66%	1,61%	7,69%	↑
GUYANE	17	3	1	1,65%	1,00%	0,81%	5,88%	
LA REUNION	23	3	0	2,24%	1,00%	0,00%	0,00%	
LILLE	82	23	11	7,98%	7,64%	8,87%	13,41%	↑
LIMOGES	4	2	1	0,39%	0,66%	0,81%	25,00%	↑
LYON	52	18	7	5,06%	5,98%	5,65%	13,46%	↑
MARTINIQUE	27	6	2	2,63%	1,99%	1,61%	7,41%	↑
MAYOTTE	7	4	2	0,68%	1,33%	1,61%	28,57%	↑
MONTPELLIER	32	12	4	3,11%	3,99%	3,23%	12,50%	
NANCY-METZ	29	14	7	2,82%	4,65%	5,65%	24,14%	↑
NANTES	44	14	7	4,28%	4,65%	5,65%	15,91%	↑
NICE	36	6	3	3,50%	1,99%	2,42%	8,33%	
NOUVELLE CALEDONIE	5	1	1	0,49%	0,33%	0,81%	20,00%	↑
ORLEANS-TOURS	32	8	3	3,11%	2,66%	2,42%	9,38%	
PARIS	31	12	5	3,02%	3,99%	4,03%	16,13%	↑
POITIERS	21	8	3	2,04%	2,66%	2,42%	14,29%	
POLYNESIE FRANCAISE	7	0	0	0,68%	0,00%	0,00%	0,00%	
REIMS	29	6	4	2,82%	1,99%	3,23%	13,79%	↑
RENNES	35	13	6	3,40%	4,32%	4,84%	17,14%	
ROUEN	32	9	4	3,11%	2,99%	3,23%	12,50%	↑
STRASBOURG	32	10	4	3,11%	3,32%	3,23%	12,50%	
TOULOUSE	45	17	1	4,38%	5,65%	0,81%	2,22%	
VERSAILLES	75	22	9	7,30%	7,31%	7,26%	12,00%	↑
<b>Total général</b>	<b>1028</b>	<b>301</b>	<b>124</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>12,06%</b>	<b>↑</b>

Taux de réussite académique : 20 académies sont en hausse par rapport à la session 2011

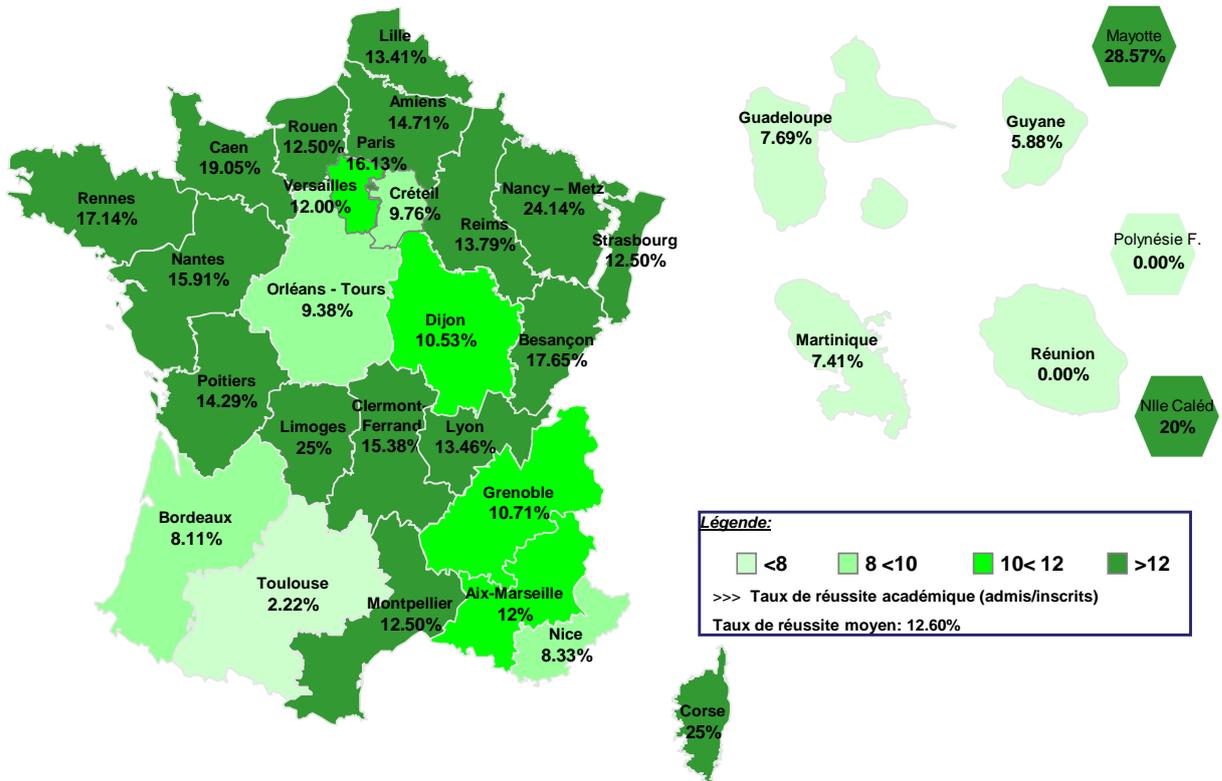
## CONCOURS DE RECRUTEMENT DES INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE Session 2012 - Candidats inscrits



## CONCOURS DE RECRUTEMENT DES INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE Session 2012 - Candidats admis

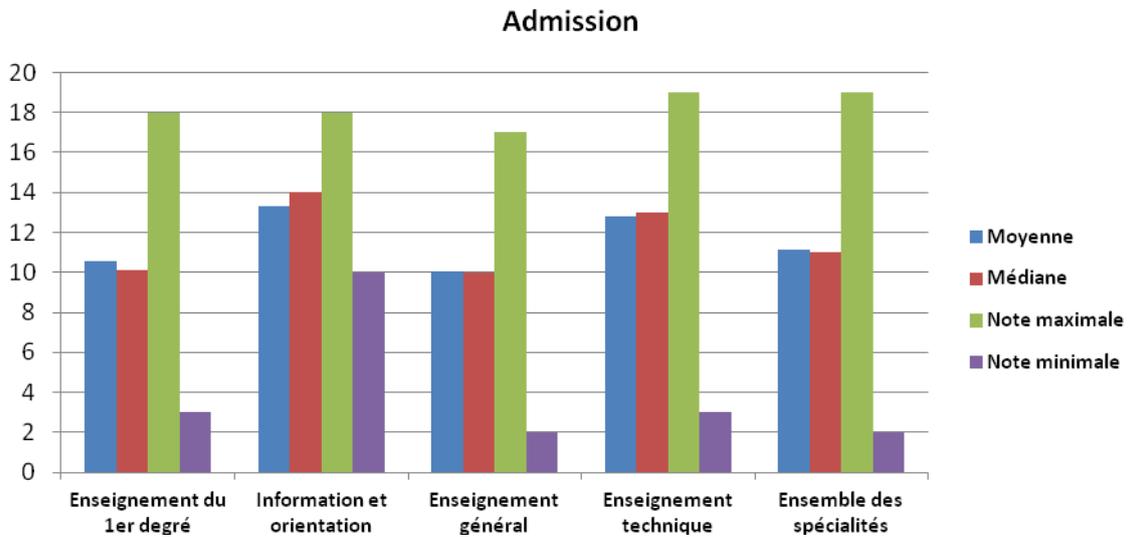
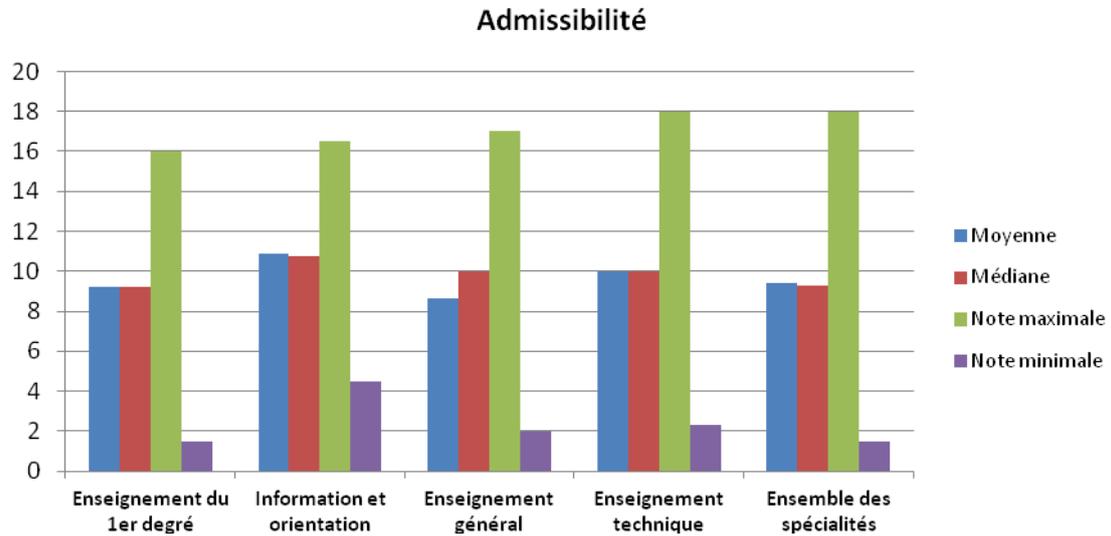


## CONCOURS DE RECRUTEMENT DES INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE Session 2012 - Taux de réussite à l'admission

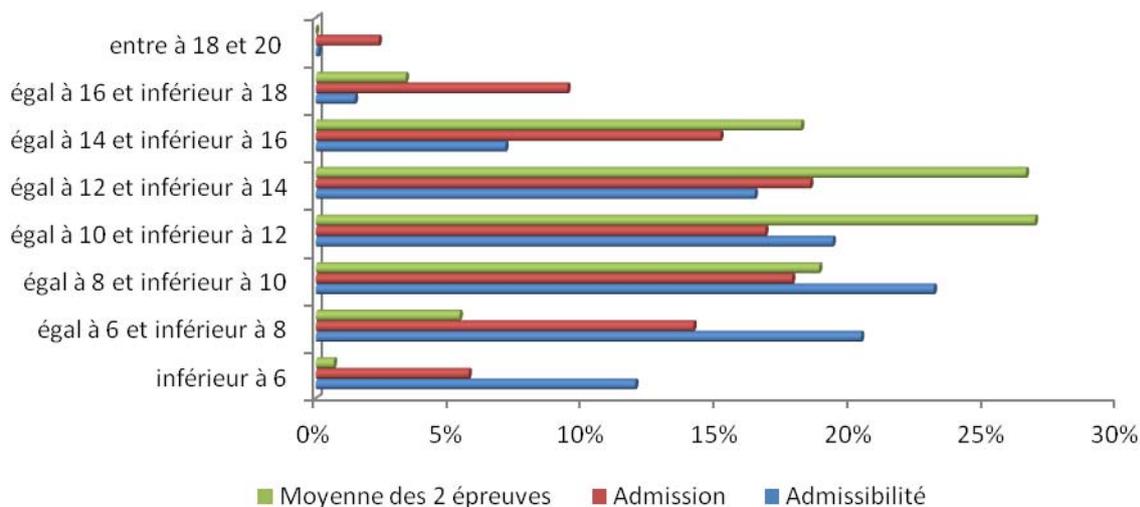


## ETUDE SUR LA REPARTITION DES NOTES :

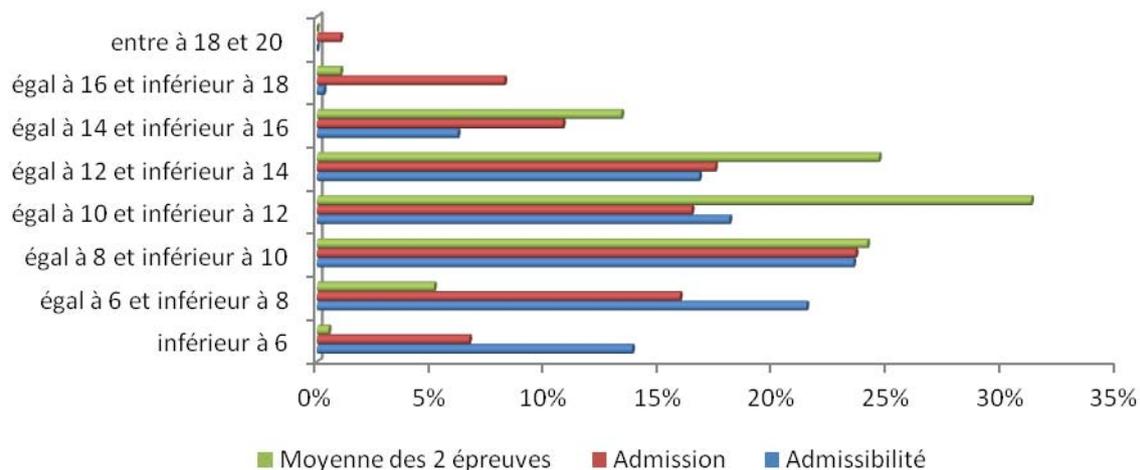
### Moyenne et notes maximum et minimum aux épreuves d'admissibilité et d'admission par spécialité



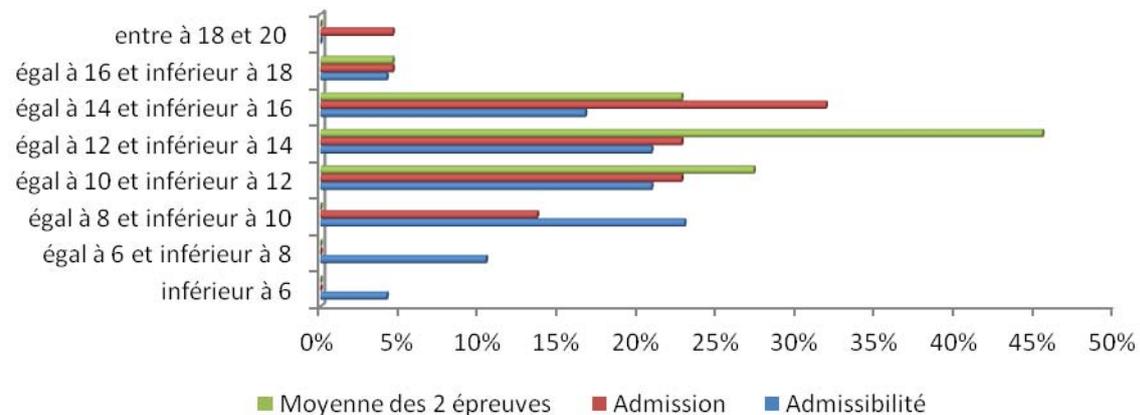
### Répartition des notes des inscrits



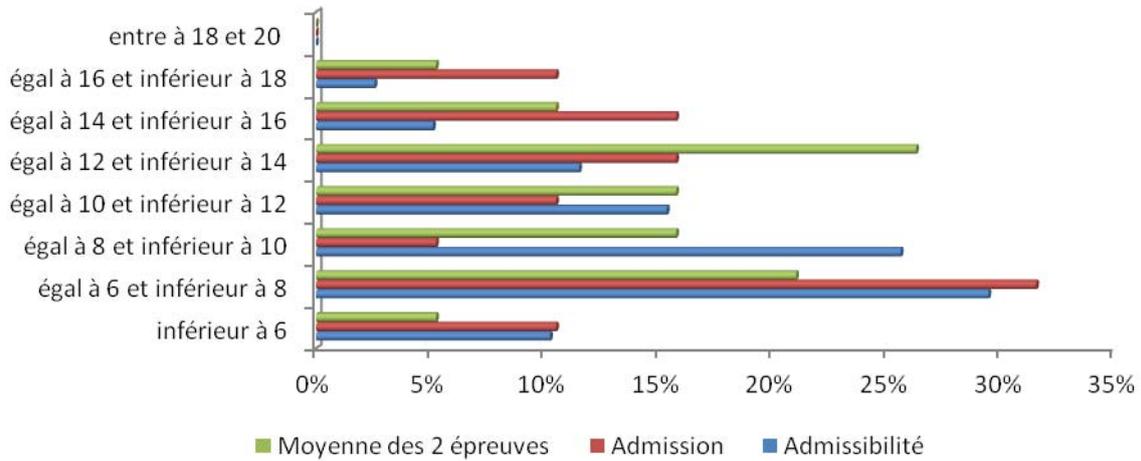
### Répartition des notes - Enseignement du premier degré



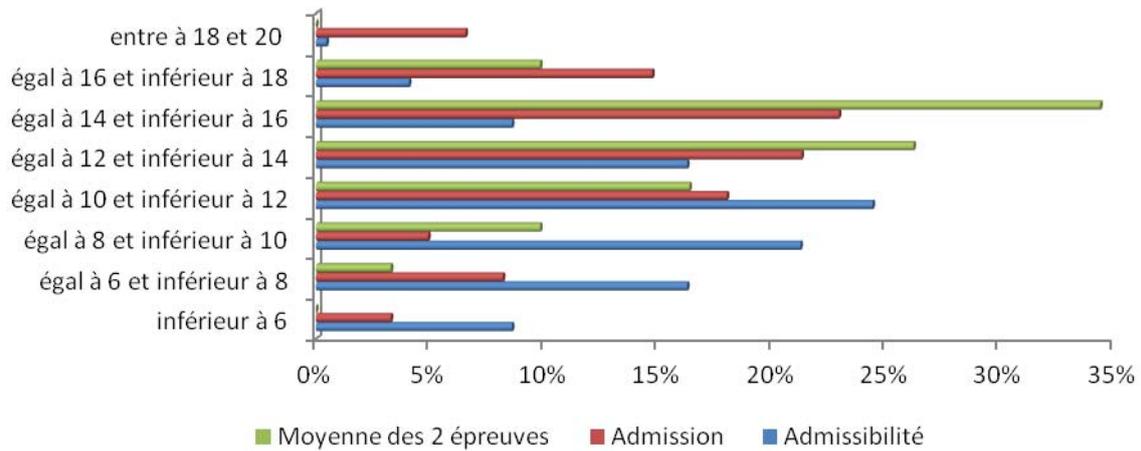
### Répartition des notes - Information et orientation



## Répartition des notes - Enseignement général



## Répartition des notes - Enseignement technique



## Répartition des notes des admis

